

LYON UNIVERSITAIRE

UNION DES UNIVERSITÉS

Aix, Besançon, Chambéry, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lyon, Marseille, Montpellier

HEBDOMADAIRE, PARAISSANT LE VENDREDI

ABONNEMENTS : Un An 7 fr.
Six Mois 4 »

ADMINISTRATION & RÉDACTION : Rue Stella, 3, LYON

Adresser Lettres et Mandats à M. l'Administrateur DU "LYON UNIVERSITAIRE"

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal

Téléphone 15-39 ♦ Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus ♦ Téléphone 15-39

Adresser les Manuscrits au Secrétaire de la Rédaction

Trop d'heures de classe !

Sous ce titre, le Temps publie une très intéressante lettre de M. Albert Waddington, correspondant de l'Institut, professeur à l'Université de Lyon, sur la nouvelle réforme de l'enseignement secondaire.

« Au directeur du Temps, « Je suis avec un vif intérêt la campagne entreprise dans le Temps pour une nouvelle réforme de l'enseignement secondaire. Voulez-vous me permettre, sans insister longuement, d'apporter quelques considérations, qui me semblent capitales, et dont chaque année je constate davantage l'importance, comme professeur, comme examinateur et comme père.

« L'opinion, dit M. Waddington, est faite, je crois, sur la réforme de 1902. Plan d'études combiné à l'usage de ceux qui abandonnent le lycée après la troisième, c'est-à-dire en vue de niveler par le bas ; spécialisation hâtive de jeunes esprits qui n'ont pas atteint leur maturité ; enseignement concentré à répétition, reprenant sans cesse au galop les mêmes questions sans jamais les étudier à fond (ce qui permet de tout parcourir à plusieurs reprises, sans rien apprendre d'une bonne foi) ; surcharge fâcheuse des programmes qu'on se proposait soi-disant d'alléger ; système néfaste de la classe d'une heure, qui, sous prétexte de moins fatiguer l'attention, la disperse et l'écrase, en imposant à l'élève l'obligation de satisfaire quatre ou cinq matières par jour, au lieu de deux ou trois ; tels sont les défauts les plus choquants.

« Ces défauts suffiraient à discréditer le régime, et ils ont eu certainement une répercussion regrettable, soit sur la formation de l'esprit et du caractère, à laquelle la culture classique est si nécessaire, soit sur la maîtrise du français, que seule peut donner complète la pratique du latin, soit sur certaines connaissances, comme celle de l'histoire, qui ne pénètrent que par un travail lent et régulier. Ils n'ont pourtant pas tué notre enseignement secondaire. Avec de bons maîtres, et nous en avons d'excellents, on peut à la rigueur s'arranger de mauvais programmes ; c'est affaire d'application. Mais il y a un pis malheureux. En allongeant démesurément la liste des matières à enseigner, la réforme a provoqué la multiplication indéfinie des heures de classe. Cela, c'est le mal irrémédiable, le fléau qui atrophie les intelligences, paralyse les initiatives, supprime l'effort personnel.

« Nous avons, en France, la superstition du nombre des heures de classe, et les familles sont sur ce point aussi déraisonnables, si ce n'est plus, que les administrateurs. Certains parents qui ne suivent guère le détail des études, ne jugent leurs fils bien menés que s'ils sont tenus et poussés sans relâche ; c'est sur leurs réclamations que professeurs et instituteurs ajoutent sans cesse au tableau de la semaine. Tantôt on rend obligatoires certaines heures facultatives, tantôt même ce sont des demi-heures ou heures supplémentaires que tel ou tel maître, aussi mal inspiré que dévoué, établit de son chef, gracieusement, en dehors de l'horaire déjà si chargé ! Le moyen de se défendre contre ces bonnes volontés qui se concertent avec un élan touchant pour donner à vos enfants une sorte de garage artificiel ! Et pourtant, comme ils gagnent à avoir le temps de digérer ce qu'on leur enseigne, de réfléchir par eux-mêmes, de ne pas rester uniquement des perroquets bien stylés, de devenir des hommes, et qui pensent ! Sans parler des devoirs familiaux et sociaux qu'il serait bon de ne pas négliger tout à fait. Sans parler du corps, qui a pourtant besoin qu'on s'occupe de lui, et qu'on lui assure le repos, la détente, l'exercice et l'air indispensable. Ne faut-il pas, selon l'antique adage, vivre avant de spéculer ?

Sans doute, le système de la classe d'une heure doit disparaître le plus tôt possible ; mais il importe encore davantage de limiter le nombre des heures de classe. Comment procéder pour aboutir ? Les médecins se flattent de réussir en suivant des chemins détournés, en réclamant par exemple la détermination d'un nombre minimum d'heures de sommeil et d'exercice. La méthode me paraît médiocre. Tout se bornerait, j'en ai peur, à une de ces déclarations retentissantes, à une de ces énoncés de principe qu'on acclame et qu'on laisse dormir ensuite. Pour arriver vraiment à un résultat, on doit avant tout fixer un maximum infranchissable d'heures de classe, quatre heures par jour, cinq au plus ; il faudrait d'ailleurs aller à rebours de ce qui se pratique actuellement, réduire plutôt les heures de classe, au lieu

de les multiplier à mesure que l'enfant grandit et que le travail personnel devient la première des choses.

« Combinée avec la suppression de la classe d'une heure, la réforme diminuerait automatiquement le nombre des leçons et des devoirs, permettant un travail quotidien plus spécial sur certaines matières, travail par conséquent plus intensif et plus fructueux ; elle déchargerait maîtres et élèves, pour le plus grand bien des uns et des autres. »

Ainsi pourrait se réaliser pour nos lycéens la journée de huit heures, tant réclamée par les ouvriers et les travailleurs manuels, qui pourtant peuvent plus aisément supporter davantage, étant donné qu'ils sont hommes faits, et que leur tâche est souvent machinale, partant moins fatigante.

« La lettre de M. le sénateur Couyba, récemment publiée par le Temps, prouve qu'on commence à se rendre compte du mal dans les Chambres ; les chiffres qu'il cite (de 26 à 28 heures de classe par semaine en seconde et en première !) sont assez éloquents pour se passer de commentaire. Que dire de la préparation aux grandes écoles, véritable chauffage qui laisse à peine aux élèves le temps de manger et de dormir ! A Trop de classes, pas assez d'études ! », s'écrie l'honorable sénateur. J'applaudis de tout cœur à la formule et je supplie les pouvoirs publics de s'en inspirer. »

Albert Waddington, Correspondant de l'Institut, professeur à l'Université de Lyon.

Conseil de l'Université

Le samedi 7 janvier, le Conseil de l'Université de Lyon a tenu deux séances, sous la présidence de M. le Recteur.

Dans la première, à laquelle assistait M. Ennemond Morel, comme représentant de la Société des Amis de l'Université et de la Chambre de commerce, M. le professeur Garrud a donné lecture de son rapport sur les travaux de l'Université de Lyon pendant l'année scolaire 1909-1910.

Dans la seconde séance, le Conseil a renouvelé son bureau. Il a élu comme vice-président, M. le doyen Depéret, de la Faculté des sciences, et comme secrétaire M. le professeur Chabot, de la Faculté des lettres. Il a ensuite procédé aux présentations pour le cours d'« Antiquités lyonnaises », récemment fondé par la ville et le département. A l'unanimité, M. Germain de Montauzan a été présenté en première ligne au choix du Recteur.

NOS HOPITAUX

Hospices civils de Saint-Etienne. — La Commission administrative des Hospices civils de Saint-Etienne rappelle qu'un concours public pour la nomination d'un chirurgien suppléant de ses établissements, sera ouvert à l'Hôtel-Dieu de Lyon, le lundi 13 mars 1911.

Ce concours aura lieu devant un jury médical présidé par un membre de la Commission administrative des hospices. — Il se composera de cinq épreuves.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat général des Hospices, rue de la Badouillère, à Saint-Etienne.

NOS FACULTÉS

FACULTÉ DE DROIT

Le cours public de science et législation financière, professé le lundi soir, à la Faculté de droit, par M. Bouvier, commencera, cette année, lundi prochain 16 janvier courant, à 8 heures et demie du soir, dans une salle de la Faculté de droit, quai Claude-Bernard.

Le professeur continuera l'étude, commencée l'année dernière, sur les finances municipales. Dans sa première leçon de lundi prochain, M. Bouvier résumera les caractères généraux des ressources communales, de façon à établir une transition avec le cours précédent, et à rattacher le cours de cette année à celui de l'année dernière.

FACULTÉ DES LETTRES

Antiquités lyonnaises (cours fondé par l'Université et subventionné par la Ville de Lyon et le Département du Rhône). — Le vendredi, à 5 heures et demie, à partir du 13 janvier, cours public.

M. Germain de Montauzan, docteur ès-lettres, chargé du cours, traitera le sujet suivant : « Les Historiens et Archéologues de Lyon-Romain ».

Une conférence réservée aux étudiants et aux personnes munies d'une carte d'auditeur, aura lieu dans le petit amphithéâtre, le mercredi, de 8 heures et demie à 10 heures et demie : Explication de Vitruve, appuyée par des exemples pris dans l'archéologie lyonnaise.

Académie des Sciences

Prix proposés pour les années 1911-1912-1913-1914-1915-1916

Prix annuels

MÉDECINE ET CHIRURGIE

PRIX MONTYON (2.500 francs, mentions de 1.500 fr.) — Aux auteurs des ouvrages ou des découvertes les plus utiles relatives à l'art de guérir.

PRIX BARBIER (2.000 francs). — A l'auteur d'une découverte précieuse dans les Sciences chirurgicale, médicale, pharmaceutique, et dans la Botanique ayant rapport à l'art de guérir.

PRIX BRÉANT (100.000 francs). — A celui qui aura trouvé le moyen de guérir du choléra asiatique ou qui aura découvert les causes de ce terrible fléau. (A défaut du choléra le prix s'applique à toute autre maladie épidémique et aux dartres).

PRIX GODARD (1.000 francs). — Au meilleur mémoire sur l'anatomie, la physiologie et la pathologie des organes génito-urinaires.

PRIX LARREY (750 francs). — Au médecin ou chirurgien des armées de terre ou de mer, auteur du meilleur ouvrage présenté à l'Académie et traitant un sujet de médecine, de chirurgie ou d'hygiène militaire.

PRIX BELLION (1.400 francs). — Aux auteurs des ouvrages ou des découvertes « surtout profitables à la santé de l'homme ou à l'amélioration de l'espèce humaine ».

PRIX MÉGE (100.000 francs). — Le docteur J.-B. Mége a légué à l'Académie « 10.000 francs à donner en prix à l'auteur qui aura continué et complété son « Essai » sur les causes qui ont retardé ou favorisé les progrès de la médecine, depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours ».

PHYSIOLOGIE

PRIX MONTYON (750 francs). — A un ouvrage de physiologie expérimentale, manuscrit ou imprimé.

PRIX PHILIPPEAUX (900 francs). — Physiologie expérimentale.

PRIX LALLEMAND (1.800 francs). — Destinée à récompenser ou encourager les travaux relatifs au système nerveux, dans la plus large acception des mots ».

Prix proposés pour 1911

PRIX SERRES (7.500 francs). — Au meilleur ouvrage sur l'embryologie générale appliquée autant que possible à la physiologie et à la médecine.

PRIX CHAUSSIER (10.000 francs). — Décerné à l'auteur du meilleur ouvrage soit sur la médecine légale, soit sur la médecine pratique, qui aura paru dans les quatre années qui auront précédé le jugement de l'Académie.

PRIX JEAN REYNAUD (10.000 francs). — Décerné « à une œuvre originale, élevée et ayant un caractère d'invention et de nouveauté » ou « à quelque grande invention scientifique, littéraire ou artistique ». — Ne peut être partagé.

PRIX POURAT (1.000 francs). — Prix de 1909 prorogé pour 1911 : De l'origine des antiferments.

PRIX DE 1911 (1.000 francs) : Influence des éléments minéraux et en particulier du calcium sur l'activité des diastases digestives.

Prix proposés pour 1912

PRIX POURAT (1.000 francs). — Apporter des documents nouveaux sur l'utilisation et l'assimilation des albumoïdes de la ration alimentaire.

PRIX MARTIN-DAMOURETTE (1.400 francs) (Biennal). — A l'auteur d'un ouvrage de physiologie thérapeutique.

PRIX ARGUT (1.200 francs). — Prix biennal destiné à récompenser le savant qui aura fait une découverte guérissant une maladie ne pouvant jusqu'alors être traitée par la chirurgie et agrandissant ainsi le domaine de la médecine. — Ce prix sera décerné pour la première fois, s'il y a lieu, en 1912.

PRIX LA CAZE (10.000 francs). — Décerné aux ouvrages ou mémoires qui auront le plus contribué aux progrès de la physiologie.

PRIX BORDIN (sciences physiques) (3.000 francs). — Recherche sur le déterminisme de la sexualité chez les êtres vivants.

Prix proposés pour 1913

PRIX POURAT (1.000 francs). — Action qu'exercent les rayons X et les rayons du radium sur le développement et la nutrition des cellules vivantes.

PRIX PARKIN (3.400 francs). — Sur les effets de l'action volcanique dans la production de maladies épidémiques dans le monde animal et le monde végétal, et dans celle des ouragans et des perturbations atmosphériques anormales.

PRIX LECONTE (50.000 francs) (Triennal). — Aux auteurs de découvertes nouvelles et capitales en mathématiques, physique, chimie, histoire naturelle, sciences médicales. — Ne peut être partagé.

Prix proposés pour 1914

PRIX LECONTE. — Décerné : 1° aux auteurs de découvertes nouvelles et capitales en mathématiques, physique, chimie, histoire naturelle, sciences médicales ; 2° aux auteurs d'applications nouvelles de ces sciences, applications qui devront donner des résultats de beaucoup supérieurs à ceux obtenus jusque-là.

PRIX SERRES. — (Voir plus haut).

Prix proposés pour 1915

PRIX CHAUSSIER. — (Voir plus haut).

PRIX DUSGATE (2.500 francs). — Au meilleur ouvrage sur les signes diagnostiques de la mort et les moyens de prévenir les inhumations précitées.

PRIX ATHUMBERT. — A sujet variable, le sujet sera donné ultérieurement par l'Académie.

Prix proposés pour 1916

PRIX PARKIN. — Destinée à récompenser cette année les recherches sur les effets curatifs du carbone sous ses diverses formes, dans le choléra, la fièvre et les autres maladies.

Prix généraux (annuels)

PRIX TRÉMONT (1.100 francs). — Destinée à aider dans ses travaux tout savant, ingénieur, artiste ou mécanicien, auquel une assistance sera nécessaire pour atteindre un but utile et glorieux pour la France.

PRIX LANNELONGUE (2.000 francs). — Donnée au choix de l'Académie et sur la proposition de la Commission administrative à une ou deux personnes au plus, dans l'infortune, appartenant elles-mêmes, ou par leur mariage, ou par leurs père et mère au monde scientifique, et de préférence au milieu scientifique médical.

PRIX SAINT-OUR (3.000 francs). — Décerné dans l'intérêt des sciences.

PRIX LONGCHAMPT (4.000 francs). A l'auteur du meilleur mémoire sur les maladies de l'homme, des animaux et des plantes, au point de vue plus spécial de l'introduction des substances minérales en excès comme cause de ces maladies. Conditions communes à tous les concours. Les pièces manuscrites ou imprimées destinées aux différents concours doivent être adressées au secrétariat de l'Institut avec une lettre constatant l'envoi et indiquant le concours pour lequel elles sont présentées.

L'anonymat, qui était obligatoire pour certains concours, est devenu maintenant facultatif.

Les ouvrages imprimés doivent être en double exemplaire.

Une analyse succincte doit indiquer la partie du travail où se trouve exprimée la découverte sur laquelle est attirée l'attention de l'Académie.

Les ouvrages et manuscrits ne sont pas rendus, les auteurs ont la liberté d'en faire prendre copie au secrétariat.

Nul ouvrage ne peut être présenté la même année à deux concours de l'Institut.

La clôture de tous les concours a lieu le 31 décembre de l'année qui précède celle où le concours doit être jugé.

Nul n'est autorisé à prendre le titre de lauréat de l'Académie s'il n'a été jugé digne de recevoir un prix. Les personnes qui ont obtenu des récompenses, des encouragements ou des mentions n'ont pas droit à ce titre.

EXAMENS DE NOTARIAT

Examen pour l'obtention du diplôme d'aptitude professionnelle

La commission instituée par la loi du 12 août 1902 pour procéder dans le département du Rhône aux examens des aspirants aux fonctions de notaire en vue de l'obtention du diplôme d'aptitude, tiendra la première session de l'année 1911 en la Chambre des notaires de l'arrondissement de Lyon, montée du Gourguillon, 27, le jeudi 19 janvier 1911.

Les examens oraux auront lieu à une heure et demie.

LES UNIVERSITÉS HONGROISES

Le dernier Congrès international de médecine, tenu à Budapest, a éveillé l'intérêt du monde universitaire pour l'enseignement supérieur hongrois. L'installation matérielle est parfaite, les professeurs sont excellents. Aussi, le nombre des étudiants croît-il dans une énorme proportion. L'Etat n'a pas hésité à faire les sacrifices nécessaires, par exemple pour doter la Faculté de médecine des laboratoires et cliniques nécessaires à l'enseignement.

Parmi les étudiants, il y a un certain nombre de femmes qui, d'ailleurs, ne sont admises qu'avec une autorisation spéciale du ministère.

Il y a très peu d'étrangers, car tous les cours se font en magyar ; il y a pourtant quelques Allemands et quelques Roumains.

LES ILLETTRÉS

L'école prolongée est souvent l'école recommencée. Le complément est parfois un commencement. Des statistiques récentes ont montré qu'il existait parmi les conscrits, des illettrés. L'enseignement primaire n'a donc pas été reçu par eux ou bien il n'a laissé que des données promptement disparues. Les raisons qui n'ont pas permis d'assurer l'obligation scolaire sont nombreuses, nous n'avons pas ici à les énumérer. D'ailleurs, toute réclamation est stérile.

Il faut autant que possible réparer le mal passé et en prévenir la reproduction dans l'avenir. La proposition de loi adoptée sur l'initiative de M. Ferdinand Buisson ne nous permettrait pas seulement d'avoir des statistiques plus complètes et plus exactes, elle exciterait l'amour-propre des municipalités, des instituteurs et aussi celui des familles. Il est évident qu'en une telle matière l'opinion publique doit exercer l'influence la plus décisive. Il n'y aura plus d'illettrés le jour où chaque commune verra publier dans quelque document officiel le nombre de ses enfants qui n'ont pas appris à lire. Il est probable qu'alors une sorte de pudeur s'opposera aux complaisances ou du moins à l'indulgence dont trop souvent les autorités municipales font preuve vis-à-vis des parents négligents.

Les statistiques précises nous manquent pour mesurer l'étendue de ce qu'une circulaire ministérielle, après Francisque Sarcey, appelait une « calamité nationale ». La façon dont l'autorité militaire établit les chiffres qu'elle nous donne demeure obscure et aléatoire. En veut-on une preuve ? En 1907, on compte 11.000 conscrits ne sachant ni lire ni écrire et 5.000 sachant lire seulement. Or, sait-on que, depuis longtemps déjà, dans nos écoles primaires, on ne sépare pas les enseignements de la lecture et de l'écriture qui se poursuivent simultanément ? Donc, en général, celui qui sait lire sait à peu près écrire. Mais d'ailleurs, il est inutile de commenter des statistiques. Il faut reconnaître le fait déplorable. Trente ans après l'institution de l'obligation scolaire, malgré les sacrifices consentis, malgré les efforts des maîtres, il existe une proportion scandaleuse d'illettrés.

Certes, il y a toujours un résidu irrédicible composé de ceux que l'état de leurs facultés intellectuelles rend rebelles à toute instruction : idiots et dégénérés, déchets sociaux, victimes de tares originelles. Les anomalies arriérées échappent aux méthodes ordinaires d'enseignement. La loi y a pourvu, ou du moins a commencé à y pourvoir.

Mais l'immense majorité des illettrés comprend des jeunes gens qu'on aurait pu instruire, mais qui sont devenus ignorants par fréquentation scolaire insuffisante ou nulle. D'un remarquable travail de M. E. Béchet, le dévoué directeur de l'école normale d'instituteurs de l'Aisne, nous extrayons au hasard quelques chiffres.

Dans un canton de moyenne culture, où les communications sont faciles en toute saison, sur 1.324 enfants d'âge scolaire, dans l'année 1907-1908, 129 ont manqué la classe pendant un mois, 85 pendant deux mois, 75 pendant trois mois, 74 pendant quatre mois, 46 pendant cinq mois et 97 pendant plus de cinq mois. Dans un arrondissement rural où la culture est prospère, sur 6.520 enfants d'âge scolaire, 654 ont manqué l'école de trois à cinq mois, 274 l'ont fréquentée moins de quatre mois ! (Ecole nouvelle du 10 avril).

Dans l'Aisne, région riche, « la fréquentation scolaire est si déficiente dans certaines écoles que la proportion des absences s'élève jusqu'à 40 %. Dans l'arrondissement de Laon, 22 % des absents ne fréquentent pas l'école plus de trois mois dans l'année (Rapport de l'inspecteur d'académie). Partout on ferait les mêmes constatations et surtout dans les régions riches : la Savoie ne compte presque pas d'illettrés et la fréquentation scolaire y est excellente. Mais ces chiffres, si tristement éloquent qu'ils soient, sont encore au-dessous de la vérité, car les prescriptions de la loi du 28 mars 1882 n'étant pas observées, on inscrit au registre d'appel non tous les enfants de six à treize ans qui devraient régulièrement fréquenter l'école, mais ceux-là seulement qui s'y présentent. De telle sorte qu'il y a des quantités de non inscrits qui échappent à la statistique de fréquentation.

Ce n'est pas, nous venons de l'indiquer, dans les régions les plus désertées que la fréquentation est la plus irrégulière. C'est souvent, au contraire, dans les pays de grande culture que l'effacement est l'objet d'une utilisation qui sa-

crifie son avenir. On l'emploie à écharbonner les blés, à biner, à sarcler et à arracher les betteraves sucrières. Il effectue à bas prix la besogne d'un journalier. Souvent aussi les illettrés sont les aimés de familles comprenant six, sept et jusqu'à dix enfants, retenus loin de l'école pour la garde des frères et sœurs plus jeunes.

Les mesures sociales une fois prises — assistance aux familles nombreuses, développement des caisses des écoles — il faudra assurer la stricte obligation scolaire et organiser l'obligation post-scolaire. Mais, dès maintenant, il faut réparer, autant que possible, les dommages causés par une application défectueuse de la loi en instruisant les adultes illettrés. Des efforts ingénieux ont été organisés pour les « épistier » et pour les amener sur les bancs de l'école. Des cours spéciaux ont été organisés pour eux pendant la période qui s'écoule entre l'aveu d'ignorance fait à la mairie par le futur conscrit et son entrée au corps. Les instituteurs, dont le patriotisme se manifeste par des actes, se sont attachés à instruire les soldats illettrés. Ils ont estimé que si l'armée doit préparer la guerre, elle peut aussi aider à fortifier le corps et à mûrir les intelligences pour la paix. Nous croyons devoir, après M. Edouard Petit, signaler des faits particulièrement typiques.

« Pour les illettrés, les instituteurs ont été invités, aux conférences d'automne, à les rechercher ou à en dresser la liste par commune. Les illettrés ont été sollicités de venir aux cours.

« Dans plusieurs communes, on a fait des sections d'illettrés. On me signale 105 illettrés comme ayant appris à lire et à écrire au cours de l'hiver (sur 105 adultes, il y a 30 militaires de la garnison de Laon) (Aisne).

« Outre les cours d'illettrés, institués pour les militaires, dans toutes les communes, à ma prière, des cours ou des parties de séances ont été consacrés aux illettrés. Tandis que cette campagne, 109 illettrés ont appris à lire et à écrire, indépendamment des 25 soldats du 87^e régiment d'infanterie qui savent également lire et écrire. D'ailleurs, le nombre des conscrits illettrés de l'arrondissement a passé, en une année de 115 à 93, soit un gain de 22 unités. » (Saint-Quentin) (Aisne).

« Nous avons recherché les illettrés dans chaque commune et nous les avons portés sur un registre qui sera tenu à jour ; 16 illettrés ont appris à lire cet hiver. » (Château-Thierry) (Aisne).

« Nouvelle organisation adoptée cet hiver dans les écoles du Haut-Plateau, 107 adultes ont fréquenté régulièrement la classe du jour du 1^{er} janvier au 23 mars. Ils sont répartis dans 25 écoles. Des écoles comme celle de Saint-Cirgues-en-Montagne ont reçu 12 jeunes gens de quatorze à vingt ans pendant trois mois ; mais il n'y a pas eu de cours d'adultes. Cette nouvelle organisation a donné de bien meilleurs résultats que les cours du soir. L'hiver prochain, elle se développera encore et il est probable que la scolarité prolongée remplacera les cours d'adultes dans toutes les écoles du Haut-Plateau (de 1.000 à 1.300 mètres d'altitude) de la circonscription.

« Le personnel s'est mis cet hiver à la recherche des illettrés ; 39 jeunes gens ou hommes, 6 jeunes filles ou femmes sont venues apprendre à lire, écrire, compter. Dans ce nombre ne sont pas compris les illettrés qui ont suivi la classe du jour dans les écoles du Haut-Plateau. » (Aubenas, Ardèche).

« Sedan, 244 soldats illettrés ont suivi les cours du soir. » (Sedan, Ardennes).

« Dans toutes les communes où cela était nécessaire, on a songé à mettre sérieusement en pratique les instructions contenues dans la circulaire ministérielle du 29 octobre 1908. 20 illettrés se sont présentés au cours d'adultes et les efforts qui ont été tentés par les instituteurs et les institutrices pour leur apprendre à lire ont été couronnés d'un plein succès.

« A Gespunart, deux frères âgés de vingt et vingt-deux ans, complètement illettrés, ont appris en moins de trois mois tous les éléments de la lecture et de l'écriture.

« A Charleville-Bel-Air, à Champigneul-sur-Vence, à Nouvion-sur-Meuse, à Braux (Aisne), à Touligny, à Renniey, à Tournay, à Signy-l'Abbaye, les résultats sont aussi satisfaisants. » (Mézières, Ardennes).

« Après entente avec le colonel du 3^e régiment de cuirassiers, un cours d'adultes fonctionne régulièrement à l'école de Vouziers à l'usage des illettrés du régiment ; 17 soldats l'ont fréquemment assidûment cette année pendant trois mois, à

MES NOTES

raison de trois séances d'une heure et demie par semaine. Ils y font un refont connaissance avec les éléments de la lecture, de l'écriture ou du calcul. Des lectures civiques, patriotiques, récréatives tiennent lieu de délassément. » (Vouziers, Ardennes.)

« A Caen, un cours spécial a été organisé, subventionné par la ville, pour les soldats illettrés ; il a été fréquenté par 38 sur 42 inscrits. » (Caen, Calvados.)

« Dans 8 communes, des illettrés de quatorze à vingt ans ont suivi assidûment les cours. En général, c'était la femme de l'instituteur, institutrice elle-même, qui la ou se présentait un ou deux illettrés, leur apprenait à lire et à écrire. On peut évaluer à une dizaine le nombre de jeunes gens et jeunes filles illettrés qui sont à peu près en mesure de lire et écrire à la suite des cours de cette année. » (Lannion, Côtes-du-Nord.)

« Dans toutes les communes où des illettrés ont été signalés, les instituteurs et les amis de l'école se sont efforcés d'obtenir une meilleure fréquentation de l'école du jour. Des cantines scolaires ont été créées dans plusieurs écoles. Partout où le besoin s'en faisait sentir, on a institué, à l'usage des adultes illettrés, une section spéciale à l'école du soir. 17 illettrés ont quitté les cours sachant lire, écrire et compter un peu. » (Loudéac, Côtes-du-Nord.)

« 21 illettrés, la plupart originaires de Bretagne, domestiques de ferme en Eure-et-Loir, ont fréquenté cette année nos cours d'adultes. » (Chartres, Eure-et-Loir.)

« Les instituteurs ont partout recherché les adultes illettrés assez peu nombreux parmi les jeunes gens, si l'on ne tient pas compte des anormaux. Les uns ont été amenés à suivre les cours. Plusieurs instituteurs ont même donné gratuitement des leçons particulières à ceux de ces déshérités qui, par amour-propre, ne voulaient pas assister aux cours d'adultes proprement dits. » (Rennes, Ile-et-Vilaine.)

« A Lons-le-Saunier, l'association philotechnique a organisé deux cours pour une soixantaine de soldats plus ou moins illettrés. Les plus réguliers ont appris à lire ou à déchiffrer l'année dernière. Le prochain pendant leur seconde année de service militaire. » (Lons-le-Saunier, Jura.)

« Un cours spécial pour les militaires illettrés a été tenu à l'école de l'Orneau (Dôle), 22 militaires étaient inscrits... M. le général commandant d'armes à Dôle a exprimé ses remerciements pour les résultats obtenus dans une lettre au directeur de l'école. » (Dôle, Jura.)

« L'instituteur des Rousses a donné l'instruction primaire à une dizaine de soldats du fort des Rousses, illettrés ou d'une instruction très rudimentaire. » (Saint-Claude, Jura.)

« A Nantes, on prolonge jusqu'à mars les cours suivis par 3 militaires ne sachant absolument rien, il y a quatre mois, et qui arrivent à la lecture courante. » (Nantes, Loire-Inférieure.)

« 136 illettrés appartenant au 135^e régiment d'infanterie ont suivi les cours du soir à l'école Victor-Hugo, à Angers. 120 savent maintenant lire, écrire et compter. » (Angers, Maine-et-Loire.)

« A Reims, on a organisé des cours spéciaux pour les militaires illettrés, dans six écoles. 209 soldats, Bretons pour la plupart (90 %), les ont fréquentés. Beaucoup d'entre eux ont été amenés à la lecture syllabée assez correcte, notamment une section de 25 illettrés du 132^e, qui ont accompli des résultats remarquables, que j'ai constatés moi-même. La généralité de ces jeunes soldats n'avaient pour ainsi dire jamais fréquenté l'école. » (Reims, Marne.)

« Les militaires des garnisons de la circonscription ont fréquenté six cours d'adultes, cinq à Châlons et un à Mourmelon-le-Grand. Le nombre des illettrés était de 275, sur un total de 392 auditeurs militaires. Les résultats ont été très bons pour la plupart de ces jeunes gens. » (Châlons-sur-Marne.)

« Un effort sérieux a été tenté (avec succès d'ailleurs), en ce qui concerne l'instruction des illettrés ; 121 auditeurs appartenant pour la plupart au régiment, mais aussi à la population des ouvriers industriels attirés de l'étranger dans la Moselle (où elle doit faire souche, ce qu'il ne faut pas perdre de vue), enfin à l'assistance publique et à la catégorie des garçons de ferme, ont appris à lire, un peu à écrire et à calculer. Il en est de même de deux Polonais domestiques de culture et de dix Alsaciens-Lorrains. » (Nancy, Meurthe-et-Moselle.)

« Les illettrés sont venus dans les cours ruraux au nombre de 83 et les deux tiers

sont retournés sachant déchiffrer couramment un texte. Un effort remarquable est encore en train de s'accomplir à Lorient, où 100 soldats illettrés ont été groupés dans une école de garçons avec des moniteurs spéciaux et placés sous la surveillance et la direction d'un maître expérimenté. » (Lorient, Morbihan.)

« Dans 25 cours, une section spéciale des illettrés a été organisée. Il s'est présenté une centaine d'illettrés dont 80 ont appris à lire, écrire et compter. Les maîtres ont pu constater que la plupart des illettrés reçus n'avaient pas fréquenté l'école pendant la période de scolarité, ou du moins l'avaient fréquentée très peu et très irrégulièrement. » (Valenciennes, Nord.)

« Pendant l'hiver 1909-1910, 21 cours d'adultes ont reçu 95 illettrés, dont 62 soldats en garnison au Mans. Les instituteurs s'en sont occupés particulièrement et ont obtenu de bons résultats avec la moitié environ de ces élèves. » (Le Mans, Sarthe.)

« Des cours faits aux soldats illettrés ont donné d'excellents résultats. J'ai appelé l'attention du maître sur la nécessité de faire disparaître la race des illettrés ; le recensement des illettrés a été fait, là où cela est possible ; des cours d'adultes permettent à un peu partout de leur donner un commencement d'instruction, en est d'âgés, incurables, et d'autres, plus incurables encore, parce que fils d'alcooliques. Malgré tout, de ce côté aussi, le progrès est réel. » (Rouen, Seine-Inférieure.)

« 155 garçons et 73 filles de treize à vingt-trois ans sont signalés comme illettrés. Ce nombre comprend 32 anormaux, dont 22 garçons et 10 filles. A part cette considération, le travail prématuré, résultat de la misère — et peut-être aussi de l'indifférence — paraît être la principale cause de cette situation.

« Des appels ont été, sur ma demande, adressés aux intéressés ; des cours spéciaux leur ont été réservés ; en quelques endroits, des soins particuliers leur ont été continués après la clôture des cours.

« Trop souvent, les efforts très louables du personnel ont été vains ; seulement 18 garçons et 4 filles ont fréquenté l'école du soir ; 7 garçons ont appris à lire. » (Abbeville, Somme.)

« Les illettrés ont été spécialement invités à fréquenter les cours — sur un total de 155, une vingtaine a répondu à l'appel : 11 ont appris à lire — sur les 58 sachant lire seulement, 6 ont appris à écrire et compter, et bien qu'ils continuent à figurer sur les statistiques spéciales, ils diminuent d'autant le nombre des ignorants absolus. » (Doullens, Somme.)

« L'effort a porté spécialement, cette année, sur l'instruction des illettrés. Dans 45 cours d'hommes et dans 23 cours femmes, on a créé une section d'illettrés. Ces sections ont été fréquentées par 179 hommes et 74 femmes. Plusieurs de ces auditeurs avaient dépassé la trentaine. Les plus âgés se montraient les plus assidus.

« Sur les nombres qui précèdent, 94 hommes et 49 femmes ont appris à déchiffrer une lecture facile. Ils sont en fait de copier ce qu'ils lisent et peuvent faire les deux premières opérations. Nul doute que ce résultat, dû au zèle des maîtres et maîtresses, ne devienne l'année prochaine un encouragement à la fréquentation des cours d'illettrés. » (Rochecourt, Haute-Vienne.)

« Paris et la Seine ont eu des cours très fréquentés : 3.500 adultes hommes contre 2.456 en 1909 ; 1.600 femmes contre 1.222 aux cours municipaux. Dans les cours commerciaux, l'effectif a passé de 2.897 à 3.940. Dans les cours techniques, l'augmentation a atteint près de 50 % : 1.144 présences contre 785. »

« On voit l'étendue de l'effort accompli. Cette longue énumération de faits nous paraît la meilleure réponse aux campagnes de dénigrement menées contre les instituteurs ; ils sont 120.000 en France, dès que l'un d'eux commet une imprudence ou se livre à une manifestation déplacée ou seulement inutile, toute une partie de la presse généralise ces cas isolés en englobe tous les fonctionnaires de l'université laïque dans une condamnation violente et méprisante. Jamais elle ne relate l'immense labeur poursuivi dans le silence pour donner à la patrie républicaine des citoyens instruits. Sur tous les points du pays nous rencontrons d'admirables bonnes volontés, nous constatons des initiatives heureuses. Il faut que l'Etat coordonne toutes ces tentatives et en assure matériellement et moralement la continuité.

Titres de thèses médicales relevés dans la collection des « Commentaires » :

1576. Le foetus ressemble-t-il plus à la mère qu'au père ? Conclusion : oui.

1597. Môme sujet.

1639. Doit-on soigner une jeune fille folle d'amour ? Conclusion : oui.

1646. La femme est-elle un ouvrage imparfait de la nature ? Conclusion : non.

1648. Les jolies femmes sont-elles plus fécondes que les autres ? Conclusion : oui.

1662. Le libertinage amène-t-il la calvitie ? Conclusion : oui.

1669. La femme est-elle plus lascive que l'homme ? Conclusion : oui.

1720. Une femme est-elle d'autant plus féconde qu'elle est plus lascive ? Conclusion : non.

1733. Les hommes chastes sont-ils plus rarement malades et plus facilement guéris. Conclusion : oui.

1745. Les littérateurs doivent-ils se marier ? Conclusion : oui.

Hommes de génie en ménage — D'après Sidney Low, les hommes de génie sont rarement de bons maris. Sur 68 grands écrivains anglais, 25 ne se marièrent pas, 23 furent très malheureux en ménage et 20 seulement y furent heureux. Seulement il faudrait, préalablement, démontrer que cette proportion diffère pour les gens médiocres. D'après Low, une des causes principales de troubles conjugaux est la présence constante du mari au foyer, d'où les heurts plus nombreux. Il faudrait pour les penseurs des refuges ouverts jour et nuit.

Citons, parmi les mariages malheureux, ceux de Shakespeare, Milton, Dryden, Swift, Addison, Sterne, Shelley, Byron, Carlyle, Ruskin, Dickens, Thackeray, Rossetti, Fitz-James.

Nineteenth Century, janvier 1910.

VERS SOLITAIRES
Les plus beaux chants sont ceux qu'on se chante en soi-même.
Que nul n'aïlle jamais au bout de sa logique.
Pascal RIBOIS.

COMMISSION MIXTE
De reconstruction de l'Hôtel-Dieu

19^e séance
M. le Maire donne la parole à M. Tony Garnier au sujet des nouveaux plans des pavillons de chirurgie. M. Garnier explique que la séparation des septèmes et des aseptiques pourra être réalisée d'une façon absolue grâce à son nouveau projet et sans augmentation de personnel.

L'étude de ces plans est l'objet d'un examen approfondi.

M. le professeur Polosson donnera ultérieurement son avis à leur sujet.

M. le Maire : Une autre modification a été proposée comme susceptible de réaliser d'importantes économies sur le premier projet. C'est la simplification ou la suppression du service de contagieux prévu dans le nouvel hôpital.

Je donnerai lecture de lettres que m'ont adressées deux de nos collègues à ce sujet.

La première lettre est de M. Leblanc.

Lyon, le 24 octobre 1910.

Monsieur le Maire,
Permettez-moi de vous renouveler la proposition que je vous ai faite, en ce qui concerne l'hôpital des contagieux à édifier dans le nouvel hôpital.

Comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, je crois qu'il est possible d'aménager l'hôpital d'isolement de la Croix-Rousse pour cet usage spécial, tout en envisageant le système Pasteur. En effet, nous disposons de plus de 150 lits, et rien ne serait plus facile, si besoin était, de surélever d'un étage le pavillon du milieu.

Nous disposons aussi pour ces trois pavillons d'un service de désinfection particulier ; sauf la cuisine et la pharmacie dont les services peuvent sans inconvénient être assurés par l'hôpital général de la Croix-Rousse, tout s'y trouverait.

Avec une somme relativement peu importante dépensée pour son nouvel engagement, cet hôpital dont c'est la destination, conviendrait parfaitement, à mon avis, pour les contagieux (système Pasteur).

Vous pourriez ainsi réaliser une économie d'au moins 2.500.000 francs sur votre projet, disposer, pour la construction des

pavillons du nouvel hôpital, de tout le terrain restant ; ce qui ne serait pas à dédaigner pour l'avenir, si plus tard d'autres pavillons s'imposaient, ce qui est probable.

Il serait facile, je crois, et sans beaucoup de peine, de voir sur place si, comme j'en ai la conviction, l'hôpital d'isolement de la Croix-Rousse se prête à cette transformation moderne.

En résumé, l'abandon du projet des services des contagieux dans le nouvel hôpital (services qui ne devraient pas faire partie de la désaffectation de l'Hôtel-Dieu) offrirait les avantages suivants :

1^o Une économie d'au moins 2.500.000 francs ;

2^o La latitude de disposer de l'espace laissé libre qui pourra être réparti entre les pavillons du nouvel Hôtel-Dieu, ou réservé pour l'adjonction éventuelle d'autres pavillons, dans l'avenir ; par exemple, d'un pavillon pour clinique particulière de chirurgie, mise à la disposition de bourses modestes, par conséquent, payantes, et dont le besoin s'impose, comme vous l'avez indiqué vous-même à plusieurs reprises, mais dont on ne parle plus.

En outre, il apparaît à première vue qu'un hôpital de contagieux devrait comprendre aussi bien les services pour adultes que pour enfants, ce qui n'est pas envisagé dans le projet, en ce qui concerne les enfants ; et, ne serait-il pas plus sage de prévoir pour un avenir plus ou moins éloigné, la construction d'un service complet, sur un autre terrain où l'on disposerait d'un vaste espace, service qui pourrait en même temps répondre aux exigences d'une épidémie passagère comme le choléra, la variole, etc.

Puis, l'Administration des Hospices a aussi à envisager, et elle ne manquera pas de vous le faire observer, que le fonctionnement d'un service spécial de contagieux absolument autonome nécessitera pour elle une grosse charge annuelle supplémentaire des frais généraux, quelle n'a pas à supporter actuellement à l'Hôtel-Dieu.

Je prévois entre autre deux objections qui seront faites à ma proposition :

1^o Elle ne permet pas la création d'une clinique spéciale, comprenant 30 lits, des maladies contagieuses, à proximité du nouvel hôpital. A cela, je crois que l'on peut répondre qu'il n'en existe pas en ce moment pour les adultes et que le projet peut se réaliser plus tard, ou peut-être de suite à l'hôpital d'isolement.

2^o Que l'évacuation des contagieux à la Croix-Rousse, vu la distance qui sépare les deux établissements, présentera plus de difficultés, cela est peut-être vrai, mais avec une voiture d'ambulance automobile, cette difficulté me paraît bien atténuée, puisque déjà maintenant, l'hôpital de Saint-Pothin et celui de la Croix-Rousse reçoivent ces malades.

En tout cas, il ne faut pas oublier que le projet de désaffectation n'a de chances de réussir que si la dépense prévue actuellement par M. Garnier est diminuée dans de grandes proportions.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mon respectueux dévouement.

J. LEBLANC.

M. le Maire doute que l'économie proposée par M. Leblanc atteigne le chiffre indiqué de 2.500.000 francs. Le transfert des contagieux à la Croix-Rousse implique un aménagement nouveau qui peut être très onéreux ; c'est tout un bâtiment à modifier et à exhausser d'un étage.

M. Leblanc croit que, malgré ces dépenses, l'économie réalisée sera sensiblement ce qu'il indique.

M. le Maire : D'autre part, nous n'entendons pas isoler seulement les grands contagieux, mais comme tels, une foule de malades jusqu'ici laissés à tort dans les services généraux. De la sorte, le nombre des contagieux s'accroît tellement qu'il paraît difficile de les localiser en une seule colonie.

La deuxième lettre est de M. Holstein :

Lyon, le 14 novembre 1910.

Monsieur le Maire de Lyon,
En lisant le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 24 octobre dernier, j'ai été frappé de l'ampleur qu'avait prise la discussion, à l'occasion du débat sur l'achat du terrain du nouvel hôpital. Il ressort des diverses observations échangées, qu'en dehors de l'Hôtel-Dieu, actuellement en cause, l'hospice de la Charité et l'hôpital Saint-Pothin, seront appelés, dans l'avenir, à subir de profondes modifications, la désaffectation même du premier devant s'imposer un jour.

Je partage absolument cette manière de voir, mais ce sera l'œuvre de nos successeurs ; et, étant donnée cette éventualité, il importe que nous préparions le terrain, je veux dire que, dans la construction du nouvel hôpital, nous ne fassions rien qui gêne l'extension que nécessitera cette opération.

Or, en première ligne, je place la section prévue dans notre projet, sous le nom de « Hôpital d'isolement ».

Lorsque j'ai étudié avec M. Garnier les services généraux du nouvel hôpital qui méritaient d'être mis au point, et que

nous sommes arrivés à l'examen de ceux qui, nécessaires à l'hôpital d'isolement, doivent permettre à celui-ci d'avoir son autonomie complète, de se suffire entièrement à lui-même, sans aucune communication avec l'extérieur, en y comprenant même une buanderie spéciale, j'ai été tellement effrayé du coût qu'atteindrait cette construction prévue pour 150 lits seulement, que nous en avons suspendu l'étude.

Il n'en aurait pas été ainsi, si l'espace n'avait pas été tellement restreint (au point même de ne pas pouvoir disposer des services généraux) que tout développement ultérieur devenait impossible, et j'en ai conclu que ce serait folie que de se lancer dans cette entreprise, alors qu'il était indispensable de prévoir qu'à un moment donné, tous les malades contagieux, aussi bien les enfants que les adultes, pourraient être réunis.

Il y a à la Charité plus de 170 lits d'enfants atteints de maladies contagieuses : diphtérie, scarlatine, rougeole, etc., et il est inconcevable que, quelles que soient les améliorations apportées dans les services de cet hospice, ces malades soient conservés dans le centre de la Ville. Quoi qu'on en dise, je n'imaginerai jamais une mère de famille à promener ses enfants sur le trottoir du quai, sous les fenêtres mêmes des salles de diphtérie. Leur transfert s'imposera donc, je ne dis pas tout de suite, mais dans un avenir quelconque.

Il est donc tout naturel d'envisager leur adjonction à l'hôpital d'isolement. Comment cela sera-t-il possible, la place pour construire les pavillons nécessaires faisant absolument défaut ?

N'est-il pas, d'autre part, opportun d'entrevoir le transfert dans cette même section des érysipélateux, des typhiques, peut-être même des tuberculeux, pour grouper ainsi toutes les maladies ayant un caractère contagieux ?

Ne faut-il pas se réserver les emplacements qui permettraient, en cas de graves épidémies (variole, choléra, peste, etc.), d'édifier ces baraquements provisoires que préconisait M. le professeur Courmont ?

Avec une pareille perspective, l'hôpital d'isolement que nous créons aujourd'hui ne devrait être que l'amorce d'un ensemble auquel il y a lieu de songer et nous serions fâchés, et nos successeurs auraient le droit de nous le reprocher, si nous faisons quelque chose qui empêchât de réaliser ce programme.

Comme vous l'avez fort bien dit dans l'une de vos répliques à M. Levrat : « La grande opération que nous allons tenter n'est que le prélude d'une révision « générale de tous les hôpitaux de Lyon. » Il ne faut donc pas voir seulement le présent, mais l'avenir.

C'est cet avenir qu'il faut sauvegarder ; et il faudra préparer l'opinion publique à cette grande opération.

Mais, pour ne nous occuper que du présent, que faut-il faire ?

Je conçois qu'il ne faut pas renoncer à donner satisfaction aux desiderata du corps médical et qu'il y a lieu d'aménager cet isolement des contagieux dans une limite modeste pour commencer.

Or, deux solutions se présentent :

Si vous ne reculez pas devant la dépense, je crois être certain que l'Administration des Hospices consentira à vous céder gratuitement le terrain qu'elle avait acheté en vue de la construction de l'hôpital de la rive gauche. C'est là où vous trouveriez la surface nécessaire pour la création du premier pavillon, et toutes constructions ultérieures, y compris les services généraux nécessaires à un hôpital de 4 à 500 lits. La dépense ne sera, du reste, pas sensiblement supérieure à celle que vous aurez à faire sur le terrain de Grange-Blanche ; ce sont les mêmes bâtiments déjà prévus tout au plus à peu près en supplément un développement plus grand de clôture.

Si vous craignez d'être entraîné trop loin, puisque vous désirez plutôt réduire les dépenses que les augmenter, il faut se résoudre à un provisoire ; ne pas construire l'hôpital d'isolement, mais simplement le servir de celui qui existe à la Croix-Rousse et l'aménager en conséquence. Alors, ce serait une économie sérieuse, même si pour loger les cinquante femmes hospitalisées dans ce bâtiment (à titre provisoire) on compte de l'assistance obligatoire, il était nécessaire de construire au Perron un pavillon supplémentaire. (Je dois même dire à ce sujet que si j'étais autorisé à compléter le programme du Perron en construisant l'infirmerie projetée qui ne coûterait qu'une centaine de mille francs, je pourrais prendre ces femmes de la Croix-Rousse, tandis que je suis contraint, encore aujourd'hui, à me contenter d'une infirmerie provisoire.)

De toutes façons, vous voudrez bien reconnaître, les raisons que je vous donne militent contre l'exécution de l'hôpital d'isolement tel qu'il est conçu dans les plans de M. Garnier.

La suppression de cette section aura encore un autre avantage, celui de laisser disponibles certaines surfaces qui pourront être utilisées plus tard.

Ainsi, nous plaçant dans l'hypothèse d'une désaffectation de la Charité, ne

sera-t-on pas bien aisé de trouver, à proximité de la maternité et des services de gynécologie créés dans le nouvel hôpital, une place pour l'école des sages-femmes. Peut-être ira-t-on plus loin en y adjoignant une école d'infirmières et l'instar de celle de Paris. Le besoin en est impérieux si nous voulons préparer un personnel pour remplacer ou compléter nos servantes actuelles dont le recrutement sera de jour en jour plus difficile.

Telles sont, mon cher Maire, les observations que je voulais vous présenter. Elles sont dictées par mon très grand désir de voir réussir l'œuvre que vous avez entreprise sans qu'il reste place à aucune critique dans l'avenir.

Il est certain que le programme primitif a singulièrement dévié. Ce n'est plus l'Hôtel-Dieu que nous désignons, purement et simplement comme l'enceinte de certaines exigences ; vous avez été entraîné à un projet tout différent et plus vaste ; c'est cela qu'il ne faut pas perdre de vue ; et puisqu'il doit être réalisé, il ne faut pas que, sous prétexte de réduire la dépense, tout le nécessaire ne soit pas fait, bien, très bien, et sans léser. J'aimerais que le Conseil municipal le comprit et vous suivit, quelles que soient les conséquences budgétaires.

E n'oubliez pas que lorsque nous en aurons terminé avec les plans et devis dont nous nous occupons encore aujourd'hui, nous n'aurons solutionné que la première partie, la plus importante, il est vrai, du programme. Car nous aurons à mettre sur pied l'installation des services de l'Administration centrale, de la pharmacie de vente, de l'infirmerie de nuit et ses annexes : salle de pansement et salle de secours, sans compter la part que vous avez bien voulu prendre dans la construction de la pharmacie centrale.

Veuillez agréer, mon cher Maire, la nouvelle assurance de mes meilleurs sentiments.

HOLSTEIN.
(A suivre.)

LES SOCIÉTÉS

Société d'Economie Politique et d'Economie Sociale
Séance vendredi 13 janvier 1911, à huit heures et demie, salons Maderni, place de la Bourse.
Ordre du jour : Nécéssité de l'égémonie française au Maroc, rapport par M. Jules Riboud ; présentation d'un nouveau membre.
La prochaine séance aura lieu vendredi 27 janvier 1911.
Ordre du jour : Le Coût de la vie, rapport par M. Jacques de Watteville.

Société Astronomique du Rhône
Samedi prochain 14 janvier 1911, à huit heures et quart du soir, au local habituel, 44, rue de Condé, conférence par M. Vallet sur « La notion de temps ».

Comité des Dames Lyonnaises
Dimanche 15 janvier prochain, à 2 heures, fête de famille au siège, 14, rue Palais-Grillet, sous la présidence de M. Eador, président de la Fédération départementale des Petites A. Causerie par M. le docteur Janicot sur la « Pratique des différents modes d'allaitement ».

DERNIERES NOUVEAUTES MEDICALES ET SCIENTIFIQUES

Courmont J. : Précis de Bactériologie, 2^e édit., 12 fr., net 11 fr.
Heise et Herbst : Leçons sur l'exploitation des mines, cart., 25 fr., net 22 fr. 50.
Grallet Clarac : Parapaludisme et Fièvres des pays chauds, 2^e vol., broché, 10 fr., net 9 fr.
Picard : Chauffage et Ventilation, cart., 20 fr., net 18 fr.
Bardier : Fonctions digestives, cart., 5 fr., net 4,50.
Hanfsteingel : Etude théorique et pratique sur le transport et la manutention, tome II, cart., 20 fr., net 18 fr.
Augier et Augier : Traité d'anatomie pathologique générale et spéciale, et de pathologie (1^{er} vol. seul est paru), en souscription, 40 fr., net 36 fr.
Allain-Launay : Force motrice d'atelier, 4 fr., net 3 fr. 50.
Weill E. : Maladie infantiles (collection Testut, 2 vol.), 18 fr., net 16 fr.
César Lombroso : Hypnotisme et Spiritisme, br., 3 fr. 50, net 3 fr.
André Thomas : Fonctions cérébelleuses, cart., 5 fr., net 4 fr. 50.
Rabozée : Cours de résistance des matériaux, br., 30 fr., net 27 fr.
Scène : Médecine opératoire, cart., 10 fr., net 9 fr.
Tous ces livres se trouvent à la Grande Librairie Médicale et Scientifique, A. MALLOINE, 6, rue de la Charité, à Lyon.
Vente. — Achat de Bibliothèques. — Location. — Echanges. — Grandes galeries couvertes. — Entrée libre.

AVIS. — Nous avons l'honneur d'informer MM. les Editeurs qu'il sera fait une analyse de tous les ouvrages envoyés en deux exemplaires, à M. le Directeur du « Lyon Universitaire », 3, rue Stella.

12

LA PSYCHOLOGIE
DU TÉMOIGNAGE

Par M^e P. MONTROCHET
Avocat à la Cour d'Appel de Lyon
(SUITE)

Ils ont établi, non sans quelque incertitude, que ce qui est en général le mieux retenu et le plus fidèlement reproduit dans une déposition, ce sont les personnages, les principaux objets, les relations spatiales, la trame générale de l'événement. Le témoignage rend un compte très infidèle des objets de moindre importance et des qualités secondaires ; il est particulièrement défectueux en ce qui concerne les nombres et les couleurs. Les renseignements relatifs au signalement des personnes, à leur taille, à leur visage, à leur costume, à leur attitude, sont extraordinairement inexacts. On est unanime à reconnaître qu'ils ne doivent inspirer aucune confiance.

Cela revient à dire que nous ne pouvons pas témoigner de tout ce qui est autour de nous, de tout ce qui se passe

en notre présence ; la mémoire, comme la perception, opère une sélection qui se réalise en général au détriment des détails, des particularités secondaires. Il est inévitable que nous négligions d'observer et d'enregistrer dans notre esprit les choses indifférentes ; ce n'est que par hasard que nous les remarquons. Ne nous étonnons pas des dépositions si mauvaises faites par les auditeurs de Claparède : elles avaient trait presque toutes à des objets familiers et courants qui n'étaient nullement aptes à solliciter la curiosité des observateurs. Pour avoir une impression nette et un souvenir précis des choses, il faut qu'elles aient attiré notre attention et celle-ci ne se porte que sur celles qui présentent pour nous quelque intérêt ; ce n'est qu'en omettant d'en apercevoir beaucoup que nous pouvons être attentifs aux autres.

C'est l'importance relative d'une chose qui détermine la valeur du témoignage à son égard. Mais quand sait-on qu'elle a ou non de l'importance ? Elle n'a que celle qu'on lui donne. Le témoin sera très fréquemment sur des faits de détail, qu'il est essentiel à la justice de connaître, mais qu'il n'a pas eu le loisir d'observer ou auxquels il n'a pas lui-même prêt la moindre attention, parce qu'ils étaient pour lui sans intérêt et qu'il ne pensait pas que telle circonstance qui paraissait insignifiante deviendrait un jour capitale et qu'il aurait à expliquer précisément sur elle.

L'influence du temps sur la valeur du témoignage est d'ailleurs très complexe. Il n'enlève généralement rien à l'assu-

rance du témoin (64), il diminue en principe sa véracité. S'il arrive que des événements qui nous ont vivement impressionnés laissent dans notre esprit une trace ineffaçable, si l'évocation des souvenirs est parfois plus aisée au bout d'un certain temps qu'immédiatement après la perception, si les plus anciens d'entre eux se conservent souvent avec le plus de netteté et subsistent quand d'autres plus récents s'évanouissent (65), du moins, en règle générale, un témoignage mérite d'autant moins de confiance qu'il porte sur des faits plus anciens. Or, il n'est pas rare que les témoins aient à déposer en justice plusieurs semaines, plusieurs mois et même plusieurs années après la date de l'événement sur lequel ils sont appelés à donner des explications. Mais il est prudent de s'en tenir à ces constatations très générales. Les expériences des psychologues aboutissent sur ce chapitre à des résultats incertains et contradictoires. Tandis que Stern et Wreschner constatent que l'étendue et la fidélité du témoignage diminuent assez régulièrement avec le temps, d'après Borst ce résultat n'est exact que pour le récit spontané, dans l'interrogatoire l'étendue diminue avec l'intervalle de temps, mais la fidélité augmente. Quant à Claparède, son opinion est que le temps ne paraît pas avoir une grande

(64) CLAPARÈDE : Expériences collectives sur le témoignage.
(65) RIBOT : Les maladies de la mémoire, Alcan, éd., 17^e éd., 1905, p. 46.

influence sur les caractères du témoignage ; il a constaté que les dépositions faites plusieurs semaines après un événement ne sont pas nécessairement plus erronées que celles qui sont faites les jours suivants.

Il faut encore combiner l'influence du temps avec celle des témoignages successifs les uns sur les autres.

Quand le témoin dépose plusieurs fois sur le même fait, le premier témoignage exerce sur les suivants une influence complexe qui paraît agir dans deux sens bien différents. Tout d'abord elle a pour effet de consolider les souvenirs. Les expériences de Stern et de Borst, instituées dans des conditions analogues, permettent de constater que si l'on recueille plusieurs dépositions successives portant sur le même objet, les erreurs sont moins nombreuses dans les dernières que dans les premières, la fidélité du témoignage semble s'améliorer légèrement avec l'exercice. Mais on a constaté aussi, — c'est là le deuxième aspect de la question, — que les souvenirs erronés aussi bien que les autres se trouvent consolidés par la répétition du témoignage. Une erreur faite dans la première déposition sera répétée et ne fera que s'aggraver dans les suivantes. Bien souvent même le nombre des inexactitudes augmentera avec celui des dépositions successives.

La forme verbale du témoignage aura pour effet de substituer des mots à la mémoire des faits eux-mêmes ; ce sont ces mots qui servent le plus souvent d'armature à nos souvenirs. Une partie notable des descriptions est fondée bien

moins sur le rappel de l'objet lui-même que sur celui des descriptions antérieures dont elles ne sont que la reproduction. Ce que le témoin répète, c'est moins le souvenir de ce qu'il a vu que celui de ce qu'il a déjà dit. On a constaté que, chez nombre de gens, les mêmes phrases, les mêmes expressions reviennent identiques d'une déposition à l'autre (66). Cette liaison des souvenirs avec les mots constitue une source abondante d'erreurs.

L'inconvénient des dépositions répétées est particulièrement sensible quand on a affaire à des imaginatifs qui grossissent et amplifient les événements ; s'ils ont la première fois conscience d'ajouter à la réalité, à force de faire le même récit, ils finissent, comme Tartarin, par y croire sincèrement ; ils ne reconnaissent plus les exagérations, ils ne savent plus faire la part de la fiction.

Or, dans les affaires pénales, les témoins sont presque toujours entendus à plusieurs reprises, devant le commissaire de police, dans le cabinet du juge d'instruction, à l'audience. Les dépositions subissent une série de transformations ; elles deviennent de plus en plus précises, mais de moins en moins exactes. Beaucoup de criminalistes estiment qu'une telle pratique est très fâcheuse et qu'il y aurait avantage à restreindre le plus possible le nombre des auditions successives (67).

Il n'est pas indifférent non plus de savoir sous quelle forme a été recueilli un témoignage. La psychologie expérimentale a établi qu'il n'a pas la même valeur suivant qu'il consiste en un récit spontané ou en réponses à des questions posées (68). « Les meilleurs témoignages sont ceux qui se donnent spontanément, sans question précise, sans pression d'aucune sorte (69). » Si les erreurs y sont possibles, elles sont bien moins nombreuses que dans ceux qui sont provoqués au moyen d'un interrogatoire. Sans doute, celui-ci attire l'attention du témoin sur certains points qu'il n'a pas abordés dans sa déposition libre, non par suite d'un oubli réel, mais parce qu'il n'y a pas pensé, il l'oblige à fouiller jusqu'au fond de sa mémoire et à en extraire les souvenirs qu'il ne pouvait pas évoquer de son propre mouvement.

(A suivre.)

(67) Les travaux de BORST, en particulier, ont établi que les divers caractères de la certitude, l'assurance du témoin ne se modifient pas sensiblement avec le temps. C'est là, dit cet auteur, une sorte de coefficient personnel dépendant plus du tempérament de l'individu que des circonstances extérieures.

(68) RIBOT a formulé ce phénomène sous le nom de loi de régression. V. Les maladies de la mémoire, chap. II.

(69) C'est ce qu'a bien montré STERN. Un de ses sujets ayant décrit, on ne sait pourquoi, tel personnage avec un costume anglais, parle de ce costume anglais dans toutes les dépositions postérieures.

(66) V. notamment les observations de STERN, de CLAPARÈDE, de LIPMANN, de WEBER, de LOSIEN, etc.

NOUVEAUTES SCIENTIFIQUES ET LITTERAIRES

Briquet, prodrome de la flore corse, t. 1^{er}, 15 fr., net 13 fr. 50. Tolman, l'oeuvre de l'ingenieur social, 6 fr., net 5 fr. 50.

Chalhouh, la Finlande, 25 fr., net, 22 fr. 50.

Bergeon, A travers Cuba, 3 fr. 50, net 3 fr. En vente à la Librairie Henri Georg, 36-42, passage de l'Hôtel-Dieu, Lyon.

MALADIES ET MODE

Un grave journal médical nous assure qu'il est des maladies « chics » et d'autres pas. Dans les premières se classent l'appendicite, la neurasthénie ; dans les secondes, les rhumatismes et l'eczéma. Serait-ce donc donner un double secours, médical et moral, que de supprimer ces eczémas similaires et si tenaces de toutes les autres maladies de peau pouvant y conduire : dartres, herpès, acné, ou encore psoriasis et affections du cuir che-

velu ? Pour les vaincre rapidement, d'une manière durable, la nouvelle découverte, LE CADUM, se reconnaît de par ses propriétés antiseptiques, calmantes, cicatrisantes. LE CADUM, jamais toxique, peut être employé par femmes et enfants, aux peaux si délicates ; ses applications les plus étendues sont toujours bien tolérées. CADUM dans toutes les pharmacies. Boîte d'essai, 0 fr. 50, grandes boîtes, 1 fr et 2 francs. Dr R. T.

LANGUES ÉTRANGER. S MODERN SCHOOL 32, Rue de la République, 32 (à côté des Deux-Passages) TRADUCTIONS

TABLEAU DES EXAMENS

EPREUVE OBSTETRICALE DU CINQUIEME EXAMEN DE DOCTORAT 1^{re} partie Jury : MM. Fabre, président ; Commandeur, Voron. Candidats : MM. Chevalier-Seyvet, Arnaud, Deyrieux. Le lundi 16 janvier, à 9 heures du matin, à la Charité. (Laboratoire de la Clinique obstétricale.) EPREUVE PRACTIQUE DU QUATRIEME EXAMEN DE DOCTORAT Candidats : MM. Botalla, Massia. Le lundi 16 janvier, à 2 heures, sous la surveillance de M. Et. Martin. (Laboratoire de Médecine légale.) THESE De la lithiase rénale et urétérale chez l'enfant (forme chirurgicale). Jury : MM. Weill, président ; Rochet, Nové-Josserand, Mouriquand. Candidat : M. Charvin. Le lundi 16 janvier, à 5 heures. (Salle des Thèses.) THESE Du décollement traumatique de l'épiphysse humérale supérieure. Jury : MM. Vallas, président ; Nové-Josserand, Laroyenne, Tavernier. Candidat : M. Lamanet. Le lundi 16 janvier, à 5 heures et demie. (Salle des Thèses.) QUATRIEME EXAMEN DE DOCTORAT (Oral) Jury : M. Courmont (J.), président ; Pic, Etienne Martin. Candidats : MM. Botalla, Calin, Massia, Wies. Le mardi 17 janvier, à 5 heures. (Salle des Thèses.) CINQUIEME EXAMEN DE DOCTORAT 1^{re} partie Jury : MM. Poncet, président ; Gayet, Leriche.

Candidats : MM. Guyot, Chevalier-Seyvet, Arnaud, Deyrieux. Le mardi 17 janvier, à 5 heures, à l'Hôtel-Dieu. (Service de M. Poncet.) DEUXIEME EXAMEN DE DOCTORAT Jury : MM. Renaut, président ; Doyon, Nogier. Candidats : Mlle Neyron ; MM. Margot, Rossignot, Palayer. Le mercredi 18 janvier, à 9 heures et demie du matin. (Salle des Examens. - N° 2.) EPREUVE PRACTIQUE D'ANATOMIE PATHOLOGIQUE DU TROISIEME EXAMEN DE DOCTORAT 2^e partie Jury : MM. Paviot, président ; Regaud, Fernand Arloing. Candidats : MM. Clara, Dujol, Jourdan, Bouchage. Le mercredi 18 janvier, à 5 heures. (Laboratoire d'anatomie pathologique.) TROISIEME EXAMEN DE DOCTORAT 2^e partie (Oral) Jury : MM. Arloing, président ; Collet, Cade. Candidats : MM. Clara, Dujol, Jourdan, Bourgeon (Henri), Bouchage, Gide. Le jeudi 19 janvier, à 5 heures. (Salle des Thèses.) THESE Essai expérimental et clinique sur l'action cholagogue de l'acide oléique. (Son emploi dans la lithiase biliaire et dans d'autres affections hépatiques.) Jury : MM. Pic, président ; Courmont (P.), Sambuc, Fernand Arloing. Candidat : M. Clair. Le samedi 21 janvier, à 5 heures. (Salle des Thèses.)

AMEUBLEMENTS COMPLETS Rayons de bureaux, bibliothèques, sièges et tentures HENRI BONJOUR, FABRICANT Cours de la Liberté, 42-44, LYON Conditions particulières à tous les membres de l'Université

BEAL Frères Succ^{ts} 15, Rue de la République, LYON MUSIQUE - PIANOS Vente-Abonnement Vente et Location Vaste annexe et ateliers de réparations 8, Rue du Piâtre

MESDAMES Si vous êtes FAIBLES, TRIÈRES, NERVEUSES Si vos digestions sont difficiles, vos fonctions douloureuses c'est que Vous êtes ANÉMIQUES Jeunes mères, jeunes filles, rejetez loin toutes les drogues et demandez vite à votre pharmacien un pot de cette EXCELLENTE NEMOGENE PERROTON Un pot de COMPTON, etc. à 4 fr. vous durera un mois et vous suffira pour retrouver vos belles couleurs, santé et beauté ! - Dépôt général : Ph. PERROTON, 15, rue Ferrandière, Lyon et principales pharm.-ciens.

LABORATOIRE N. AGUETTANT LYON, 36, Quai Fulchiron, 36, LYON SPÉCIALITÉS Teinture de Cocheux, Ampoules, Adrenaline, Pure cristallisée, Sucrose Dulcor, Benzhermyl, Hypodermiques, Ampoules de Sérums physiologique, Sol. à 1/1000, 15 gr. 30 gr.

DÉSINFECTION PAR LES VAPEURS SÈCHES DE FORMOCHLOROL au moyen de l'Autoclave Formogène TRILLAT (Breveté S. G. D. G.) C. TURQUIER, 8, quai de l'Hôpital Seul Concessionnaire à Lyon Entrepris de désinfection de châteaux, villas, appartements, écuries, meubles, literies, vêtements, etc. Destruction absolue de tous les germes microbiens. Réduction des locaux désinfectés, quelques heures après l'opération. - Aucune décoloration. DESTRUCTION RADICALE DES INSECTES (Appareil Matheny) - Téléphone : 44-91 Vente et Location de Lits mécaniques pour malades

TAILLEUR CIVIL ET MILITAIRE Maison fondée en 1856 J. RUETTARD Fils 61, Rue de la République LYON Téléphone 43-24 Spéciaité d'uniformes pour officiers de réserve - Officiers du cadre auxiliaire, Médecins, Pharmaciens, etc. Décorations françaises et étrangères

AUX GALERIES MODERNES - Edmond YESIN 55, Place de la République, LYON ACCESSOIRES POUR CYCLES, AUTOS ET MOTOS Seuls constructeurs des Agence de la CYCLES "FULGOR" MOTO-RÊVE Modèles garantis recommandés à roue libre et freins pneus Dunlop... 180 fr. à deux ou trois vitesses... 210 et 225 fr. 1 cylindre à magnéto... 725 fr 2 cylindres à magnéto... 875 fr

LINOLEUMS BOURRELETS DE CALFEUTRAGE PERFECTIONNÉS LOUIS GIRARD Rue de la République, 41 NETTOYAGE PAR LE VIDE des Appartements, Bureaux, Cliniques, etc. Aspirateurs, moteurs électriques et à essence

Restaurant POIRSON Rue Stella, 4, LYON SERVICE à la CARTE et à PRIX FIXE Déjeuners et Diners à 1.75 ET AU-DESSUS

Commission du Bal des Etudiants La commission informe les intéressés qu'un concours est ouvert pour l'affiche du bal. Les maquettes devront être grandeur nature. La commission a décidé d'attribuer un premier prix de 30 francs et un deuxième prix de 20 francs aux concurrents les plus méritants. Prière d'apporter les maquettes au local de la commission, 2, rue Emile-Zola, à partir du 12 courant jusqu'au 20 janvier, dernier délai. N. B. - La permanence est ouverte de 2 h. à 6 heures du soir.

SOMMAIRE Du numéro du LYON UNIVERSITAIRE du 8 janvier 1911 : 1. La Criminalité et la Presse ; 2. Les Universités ; 3. Facultés de médecine ; 4. Nos Facultés ; 5. Chronique militaire (Les permissions et la santé du soldat : Dr Léo) ; 6. Laboratoire de chimie de Grenoble ; 7. Les concours de la Faculté de droit (suite et fin) ; 8. Un Institut de Paléontologie ; 9. Mes Notes (Pascal Ribois) ; 10. Les Employés subalternes des Facultés ; 11. Soirée musicale ; 12. Feuilleton de Lyon Universitaire : La Psychologie du Témoignage (M^e P. Montrochet (suite)).

SOCIÉTÉ DES GRANDS CONCERTS Le dimanche 15 janvier, à 3 heures et quart du soir, quatrième concert de l'abonnement avec le concours de MM. D. Fleuret et Cordier. Programme : « Concerto en fa » n° 4 (Haendel), pour orgue et orchestre, M. D. Fleuret ; « Siegfried Idylle » (R. Wagner) ; « Choral varié » (V. d'Indy), pour saxophone et orchestre, saxophone M. G. Corpey ; « Symphonie si bémol » (E. Chausson) ; « Ouverture de Léonore », n° 3, (Beethoven). Orchestre 80 exécutants sous la direction de M. G.-M. Witkowski. - Location au Syndicat d'Initiative, 19, place Bellecour. Billets non numérotés chez les marchands de musique.

BIBLIOGRAPHIE LA REVUE HEBDOMADAIRE Sommaire du numéro du 14 janvier : Partie littéraire : Emile Ollivier, de l'Académie française : L'Armée française en 1870. - Ferdinand Brunot, professeur d'histoire de la langue française à la Sorbonne : La Crise du français (I). - Comte de Montbel : Sur les routes de l'exil. Souvenirs publiés par son petit-fils, M. Guy de Montbel (II). - Paul Acker : Les Exilés (V). - Georges Blancion : Paris port de mer. - L. Fontan de Négrin : Introduction des moutons mérinos en France au dix-huitième siècle. - Les Faits et les Idées au jour le jour. - Revue des revues françaises et étrangères. - La Vie mondaine et familiale. - La Vie médicale et pratique. - La Vie musicale. - Art décoratif. - Chronique sportive et financière. Partie illustrée : Souvenirs du comte de Montbel : Mgr le duc de Rohan, archevêque de Besançon, pair de France, prince de Léon, par Jeantet. - Esquirl, par Ch. Bazin (1838). Lithographie de Delpech. Les Exilés. Strasbourg. Les Exilés du Musée alsacien. - Riquetwin : Vue générale. - Le Hohkonnigsburg, restauré par l'empereur Guillaume. - Actualités : La mort du lieutenant de Caumont. - Décorations du 1^{er} janvier : M. Baschet, directeur de l'Illustration, nommé officier de la Légion d'honneur. - M. Antoine Albalat, secrétaire de la direction du Journal des Débats, nommé chevalier de la Légion d'honneur. - M. Jacques Bardoux, docteur ès lettres, professeur à l'École des sciences politiques, nom-

PETIT PARIS LINGERIE, BLANC, BONNETERIE Réduction aux Membres de l'Université

THE SPORTSMEN VETEMENTS BONNETERIE et tous articles de Sport Automobiles, etc. G. DENAT & P. CASSAS 21, Rue Gentil, 21 LYON JEUX DE SALONS - JEUX DE JARDINS Bronzes et Médailles

LUNETTES et pince-nez en tous genres Réparations rapides et soignées Exécution rapide des ordonnances de MM. les Oculistes LÉON REGAD Opticien-Fabricant 1, Cours Gambetta, LYON Médaille d'argent, Exposition 1910

EAUX MINÉRALES NATURELLES Anc. Mais. CHASTAGNER, J. CACHAT, B. SALLAVARD DESSAUX & TRUCHON S^{rs} 2 et 4, rue des Célestins, LYON Téléphone 42-17 SERVICE RAPIDE A DOMICILE

CHEMISES, FAUX-COLS et MANCHETTES EN TOUS GENRES GANTERIE Chevreau, Suède Rennes Gants d'Officiers et pour auto CRAVATES Bravettes, Javinettes Bas et Chaussures AU MERISIER Rue de la Barre, 4 LYON

MAISON BOULADE J.GAMBS LYON, 8, Place des Jacobins, 8 Photographie-OPTIQUE-Electricité

CAOUTCHOUC GUTTA, FIBRE, AMIANTE DANS TOUTES LEURS APPLICATIONS Bouillottes, vessies à glace, urinaux, coussins canules, alèses, drap d'hôpital, drains, etc. et tous articles pour malades. Vêtements imprégnables, Chaussures caoutchouc T. GONTARD 18 et 20, rue Victor-Hugo, LYON PRIX SPECIAUX à MM. les Docteurs et Etudiants, DÉPOSITAIRE EXCLUSIF des ARTICLES de SPORTS de WILLIAMS et C^e, de PARIS

CYCLES "LAPIERRE" Touriste - Route - Piste ACCESSOIRES au PRIX du GROS CATALOGUE FRANCO L. LAPIERRE-GERMAIN Constructeur breveté 3, Rue Gasparin (en face le lycée) LYON PRIX SPECIAUX POUR MM. LES ETUDIANTS

CHOCOLAT MENIER CACAO - MENIER

INSTRUMENTS DE CHIRURGIE MOBILIER ASEPTIQUE Installation de cliniques et Hôpitaux. - Electricité médicale Maison LAFAY & SOUËL Fournisseurs de l'Université et des Hôpitaux Civils et Militaires Bureaux et Magasins : 16, rue de la Barre LYON Téléphone : 32-85. - Ateliers de construction : 8, quai de l'Hôpital. - Téléphone : 32-85

PARIS-LONDRES MAX ENGLISH TAILOR 7, Rue Président-Carnot RÉDUCTION AUX MEMBRES DE L'UNIVERSITÉ PARIS-LONDRES habillo jeune PARIS-LONDRES habillo bien

AU CHEVAL BLANC Spécialité de Linoléum pur liège et Incrusté, Tapis, Moquette, Toile oléée Grand choix de dessins nouveaux et des premières marques BÉRARD Maison de confiance La plus ancienne de Lyon, fondée en 1810 32, Rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON TÉLÉPHONE 43-30

Photographie d'Art et d'Industrie de MÉDECINE et de CHIRURGIE CH. VOLATIER Successeur de J. GARIN Maison fondée en 1853 APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES DE PRÉCISION - FOURNITURES 50, rue Childebert (au 1^{er}) LYON Annexe : Périsole du Grand-Théâtre

G^D BAZAR DE L'HOTEL-DE-VILLE LYON R. d'Algérie, r. Constantine Place des Terreaux PRIX FIXE Maison de confiance vendant le meilleur marché TEL. 25-43 JEUX - JOUETS - PAPERIE - LAMPISTERIE - PARFUMERIE - AMEUBLEMENT LITERIE - COUVERTURE - CHAUSSURES - ARTICLES de MÉNAGE - BROSERIE - VANNERIE PORCELAINE - MAROQUINERIE - BONNETERIE - BLANC - ARTICLES de VOYAGE ENTRÉE LIBRE - Livraisons à domicile - ENTRÉE LIBRE

SPECIALITÉ de CHAUSSURES Pour Pieds difformes, Bots, etc. ORTHOPÉDIE Faux pieds articulés pour amputations du pied PAILLASSON Fournisseur des Hôpitaux 3, Rue de l'Hôpital - LYON

GONET Passage de l'Argue, 76, 77, 78 - LYON Location de Pianos et d'Instruments à Cordes FLUTES et CLARINETTES Spécialité de Mandolines et Guitares ASSORTIMENT de TOUTES ESPÈCES INSTRUMENTS BOIS et CUIVRE Envoi du catalogue franco sur demande

EUMICTINE INDICATIONS : Blennorrhagie, Cystites, Néphrites, Pyérites, Pyélo-Néphrites, Pyuries, Bactériurie, Phosphaturie, Ammoniuurie Lithiase rénale, etc., etc. 8 à 12 capsules par jour. - Toutes pharmacies et Pharmacie du Roule, 71, avenue d'Antin, Paris. - Prix : 4 fr. 50 franco

INSTALLATION de LUMIÈRE et TÉLÉPHONES Appareils téléphoniques pour réseaux de l'Etat Sonneries, Porte-voix, etc. MAISON A. DALLOZ 9, Rue Gentil, LYON Téléphone 3-39

A. Casimir FRARIN 4, Rue de la République, LYON CHAPELIER du Barreau, de la Magistrature, des Universités, de l'Armée, de la Finance, et au Haut Commerce.

INSTITUT DE BEAUTÉ MESDAMES BAUBIL 75, Rue de la République, LYON Cabinet de Beauté, d'après les derniers perfectionnements des Maisons de Beauté Paris-Londres. Le nouveau massage facial combiné avec le traitement de l'électricité, reboune aux muscles leur élasticité, conserve dans un âge avancé la jeunesse de contour au cou et au visage. - Soins des yeux. - Disparition des rides des paupières par le massage. - MANUCURE.

CHAUSSURES CHAPERON Supérieures aux Meilleures 17, Rue Childebert (côté Rhône) LYON Remise spéciale à MM. les Professeurs et Etudiants

BIBLIOTHÈQUES LIVRES Achat permanent au comptant N'ACHETEZ rien sans voir nos OCCASIONS Xavier COURBON LYON, 16, rue Gentil (Près la Lyédo)

FLANELLE VEGETALE et OUATE de PIN MAISON SCHMIDT-VERRIER, 3, PLACE BELLE COUR LYON A. LABBEY 5, place Bellecour LYON Laitage hygiénique du Dr Jaeger

Horlogerie Bijouterie Joaillerie "AU BON GOUT" JH GOUZON HORLOGER-BIJOUTIER 62, Rue Victor-Hugo, LYON Près la place Garret Atelier de Réparations - Travail très soigné MAISON DE CONFIANCE Prix spéciaux aux membres de l'Université et aux Etudiants

OFFICE UNIVERSEL Renseignements de toute nature. Enquêtes sûres et précises. Recherches. Surveillances concuantes, solvabilité de la clientèle, Toutes affaires loyales ! Louis COURT, Directeur, Rue Centrale, 30, au premier, LYON Ancien fonctionnaire. Légitime (32 années) MAISON SÉRIEUSE DE TOUTE CONFIANCE, SÉCURITÉ et DISCRETION ABSOLUES

INJECTIONS INDOLORES. — Parmi toutes les méthodes employées dans le traitement de la syphilis, celle des injections intra-musculaires profondes a conquis la première place à cause de son efficacité certaine, et de son dosage rigoureux de la qualité de mercure absorbé. Le seul reproche à faire à ce traitement est la douleur qu'il provoque, surtout chez les nerveux.

Les Laboratoires DALIN, 1, rue de la Martinière, 3, place St-Vincent, à Lyon, préparent les AMPOULES DALIN BI-IOUDURE de Hg. INDOLORES et consentent les prix médicaux aux étudiants. Bien formuler : BI-IOUDURE INDOLORE DALIN. D^r R. T.

ABONNÉS - SOUSCRIPTEURS recommandés par le Lyon-Universitaire

P. MORAUD, 19-23, rue du Plat, Librairie, Papeterie, Imprimerie

PAUL BIONDETTI, Bandagiste-Herniaire, Mécanicien-Orthopédiste, 71, rue de la République, Lyon

Mme RAMBAUD-COLLET, pension de famille, rue Vendôme, 109-111-113, près cours Morand. Prix modéré.

L'ARTERIO-SCLÉROSE

C'est aussi une maladie du siècle et la transformation des artères en conduits fibreux les expose aux ruptures d'où des hémorragies parmi lesquelles la plus redoutable, la cérébrale, l'apoplexie ! Pour lutter contre l'artério-sclérose, on a recouru aux médicaments hypotenseurs, dont le Gui, sous forme de Guitine, c'est-à-dire de préparation contenant ses principes actifs, occupe la meilleure place.

LA GUITINE, préparée par M. BLANCHET, a été l'objet de flatteuses communications à la Société Nationale de Médecine, après que des médecins, tels que Huchard, Robin, Vidal, Vaques, etc., eussent insisté sur les merveilleux effets du Gui dans la goutte, les néphrites chroniques, les crachements de sang, l'éclampsie, les troubles de l'âge critique et même l'épilepsie. Ces effets, la GUITINE BLANCHET les doit à ses propriétés restrictives vasculaires.

LA GUITINE se trouve chez M. Blanchet, 5, place des Cordeliers, et dans toutes les pharmacies. — On l'ordonne en pilules dosées à 0 gr. 05 centigr., 4 à 6 par jour, ou en strop, 0 gr. 10 par cuillerée à soupe, 2 à 3 par jour.

Bandages, Ceintures et Bas à Varices, Orthopédie, Prothèse M. LACOMBE LYON, 23, Rue Auguste-Comte, 23, LYON

ECHOS DES SPECTACLES

GRAND-THEATRE. — Jeudi 12 janvier, à huit heures et quart, Carmen; vendredi 13 janvier, à huit heures et quart, Manon; samedi 14 janvier, à huit heures et quart, La Juive.

THEATRE DES CELESTINS. — Après Mlle Polaire, dans Maison de Danse, la si pittoresque comédie espagnole de M. Nozière, on annonce pour cette semaine la plus récente création parisienne, l'Aventurier, de M. Alfred

Capus, qui créa le grand comédien Guityri au théâtre de la Porte-Saint-Martin.

Pour présenter dignement à Lyon l'œuvre nouvelle de l'auteur de la Veine et des Deux Ecoles, la Direction des Célestins a spécialement engagé Mmes Juliette Clarens, Fériel, MM. Mauloy et Paris, des principaux théâtres du Boulevard, ce qui assure une interprétation unique à l'Aventurier le grand succès de Paris.

Jeu 19 courant, en matinée, une seule représentation de Mlle Marthe Brandès, dans la Rampe, pièce de M. Henri de Rotschild, qu'elle a créée au théâtre du Gymnase à Paris.

UN PROGRÈS REEL

Le savoir, l'intelligence et l'activité peuvent se transformer en capital, par l'assurance sur la vie; aussi cette forme merveilleuse d'épargne se propage-t-elle très rapidement de nos jours.

C'est qui importe, c'est de rechercher la Compagnie qui offre le maximum d'avantages, puisque la nouvelle loi de contrôle les met toutes sur le même rang au point de vue de la sécurité.

LA MONDIALE, administrée par les Notabilités Financières et Industrielles du Nord, donne l'assurance au meilleur marché (tarif minimum imposé par le Ministère du Travail) et réarbitre en outre à ses assurés la totalité de ses bénéfices (11 % de la prime depuis sa fondation).

Elle donne, en outre, la police la plus claire et la plus libérale. Pour tous renseignements, écrire ou s'adresser :

A MM. H. DE LA GRANDVILLE et A. BONDET, directeurs, 70, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.

EXAMENS DE DROIT et des SCIENCES POLITIQUES « Les COURS de DROIT » A. GRUJON, Directeur

3, Place de la Sorbonne, PARIS Répétitions écrites, Résumés, Tableaux synoptiques, Questions d'examen Répétitions orales, Préparation de Thèses

VIVRE, SOUFFRIR

N'est-ce pas doter l'humanité du plus grand des bienfaits que de supprimer la douleur nuisible, dangereuse, annihilant la volonté, la joie de vivre ?

La reconnaissance du malheureux malade enfin de citer un médicament qui doit être placé en tête, au rang des meilleurs : LES CACHETS RONZIERE.

Les observations des médecins ont prouvé la certitude de leur effet thérapeutique, leur rapidité et leur durée. Les CACHETS RONZIERE, composition formée par une association chimique des plus heureuses, sont dépourvus de toute toxicité.

Leur indication, sous toutes les formes ; les migraines, douleurs rhumatismales et sciaticques, les douleurs gripales ou des maladies aiguës et de la ménopausée.

CACHETS RONZIERE, 0 fr. 20 le cachet ; 2 fr. la boîte de 12. Toutes les pharmacies et en gros PHARMACIE UNIVERSSELLE, rue de la Bourse, 51, LYON. VII.

Tous les samedis, de 5 à 7, « Fives » littéraires avec conférence à-propos et projections.

NOUVEAU-THEATRE. — Il n'y a aucune confusion possible entre le Cynano de Bergerac, la belle pièce d'Edmond Rostand, et les Exploits de Cynano de Bergerac, l'intéressant drame en six tableaux de MM. Paul Baumont et Jules Biais, dont la première représentation, création pour Lyon, avait lieu hier soir au Nouveau-Théâtre, qui, grâce à son actif directeur, clusif de représentation pour notre ville.

C'est le véritable drame de cape et d'épée, la première partie du titre, le Démon de la Bravoure, surnom donné au héros qui nous est cher, complétée par les Exploits de Cynano de Bergerac, en indique très clairement le sujet qui, sans pouvoir être taxé comme étant du plagiat, rappelle certains faits déjà mis à la scène, car il sont du domaine public, et comme Cynano lui-même appartiennent à l'histoire.

C'est dans ce genre de rôle de panache que M. J. Dulac est surtout admirable; peu d'artistes réussissent comme lui à s'identifier dans un personnage et lancer de façon plus vibrante la phrase sonore, retentissante, qui fait vibrer même les spectateurs les plus impassibles.

M. J. Dulac n'est pas le Cynano conventionnel, personnage de théâtre copié sur un type créé par son interprète, faisant un peu parade de sa personne, mais bien Cynano le poète, le rêveur, d'une bravoure téméraire si naturelle qu'il ignore. M. J. Dulac, pour la composition de son personnage, l'allure qu'il lui a donnée et sa belle diction, a droit à toutes les félicitations. Il faut féliciter également MM. Brévannes, dont le talent s'impose de valeur; Bourgoïn, d'une si noble distinction dans le rôle de prêtres qu'il joue à la perfection comme tous ceux qui lui sont confiés.

Compliments sans réserve Mmes Nadia d'Angely, une Roxelane remarquable; Carmen Riga, bohémienne charmante et dévouée; sans exception tous les interprètes suivants ont du reste droit à une mention spéciale.

La soirée s'est terminée par un éclat de rire de deux actes, l'Attaque Nocturne, de M. de Lorges, qui permet à Leclercq de faire preuve de toute sa fantaisie, et qui compléta admirablement un programme qui compta pour les meilleurs du Nouveau-Théâtre.

THEATRE-CASINO-KURSAAL. — Le succès de la Revue Fleurie dès la première était triomphal. Jamais revue n'avait encore donné lieu à une telle prodigalité; on pourrait l'appeler avec raison la « Revue Merveilleuse », car costumes et décors sont d'une somptuosité impossible à décrire, c'est une féerie éblouissante encadrant des tableaux amusants, interprétés à la perfection par des artistes de talent, c'est une revue bien lyonnaise se déroulant au milieu d'une série d'apothéoses.

La presse a été unanime à constater le succès de la Revue Fleurie et quelques citations vaudront mieux que les éloges pompeux d'un communiqué directeur qui souvent n'est qu'un bluff.

Le Progrès, après avoir comparé les dépenses exigées par les revues actuelles et celles d'il y a vingt ans à peine, dit :

« Les scènes locales nous conduisent à Lyon-Aviation, devant l'Homme de la Roche, dans une vieille cour de la

rue Tramassac, devant la salle Rambeau, devant la nouvelle maison des gardes, et au Mal-Assis.

Le Calendrier, le Parc aux Cerfs, les Fleurs de France, les Décorations sont les tableaux féériques. Les décors en sont somptueux, et celui du Parc aux Cerfs est particulièrement réussi. Les costumes, s'ils ne présentent pas de trouvailles de nuances, et de lignes, sont d'une richesse vraiment merveilleuse. C'est du grand spectacle.

Du Lyon Républicain, sous la signature de M. Paul Sigrist :

Un capital énorme a été immobilisé par cette fantaisie luxueuse. L'or s'est épanché à flots, le Pactole a coulé de la caisse directoriale. Rien n'a été négligé pour que la fête des yeux fût complète. La féerie est éblouissante, harmonisée délicieusement de toutes les gammes des couleurs, rehaussée par le chatoiement moelleux des soies et des brocards, illuminée des mille feux des projecteurs électriques accrochant des éclairs et des gemmes aux lointains de merveilleux décors.

HORLOGE-THEATRE. — La Revue de Lyon. — Le coquet théâtre du cours Lafayette donnait hier sa grande revue de fin d'année, la Revue de Lyon, écrite par des maîtres dans le genre, est une revue féérique, bien satirique et surtout essentiellement locale. Pendant ces quatorze tableaux défilent successivement toutes les grandes actualités du jour. Les décors sont de toute beauté, il convient de citer la Chaumière, Nuit de Noël, représentant le coteau de Fourvière couvert de neige; le Palais du Réveillon, puis la Loterie de l'Amour, le Palais de l'Industrie lyonnaise. Quels ravissants costumes charment les yeux, on reconnaît la main du maître dessinateur qu'est M. Minon, et le bon goût de Mlle Virgitti. Et quelle luxueuse mise en scène due à Henri Vorins. Quant à l'interprétation, pas la plus petite critique, et la sympathique direction de céans a vraiment eu la main heureuse en engageant Mlle Camille Debièvre, jolie comédienne; M. Gilles, de la Scala de Paris, joyeux comédien; Mlle Thibault, étoile chorégraphique; l'ami Honoré, aussi bon danseur que parfait comédien; Lafage, en mère Cabazon; Mmes Lina Maurès, d'Hydra Mareix, Duhay; MM. Donort, Snopp, Karma, Nelson, Signard, Florial, Fresnois, Salis, Dorival ont contribué à la réussite de cette première.

FOLIES-DRAMATIQUES. — C'est samedi 14 qu'a lieu la première de Marceau ou les Enfants de la République, que tous les amateurs de drame à grand spectacle seront heureux de revoir. Mise en scène, costumes et décors conformes à la création, comme il est d'usage à ce théâtre. Il sera prudent pour samedi et dimanche (matinée et soirée) de retenir ses places.

SCALA. — Toute réclame en faveur de l'American Biograph est inutile, car à chacune de ses représentations, en matinée à deux heures et demie, et le soir à huit heures et demie, le théâtre cinématographique de la Scala est toujours comble.

Voici le programme du lundi 16 janvier au 22 :

Carrusel militaire à Turin; le Bon Voisin; Loin du Bagne; Les Lettres (drame); Calino travaille; L'Héritage de l'Oncle William (American-Théâtre); Le Noël de Grand-Mère; M. Prudhomme s'émançipe.

L. LANDROZ OPTIQUE EN TOUS GENRES 1, Place des Jacobins (au 1^{er}) LYON

AÉRO-ASPIRATEUR A. LONGHI BREVETÉ S. G. D. G. Lyon, 11, rue Centrale, Lyon

Appareil le plus simple et le moins coûteux (22 fr.) pour la ventilation des chambres et l'aspiration des poussières. Adopté par les Ministères de la Guerre, de la Marine, la Ville de Lyon, les Hôpitaux, et approuvé par la Faculté de Médecine.

Depuis 2 ans, plus de 3.000 installations.

Se place dans les gaines des cheminées froides ou chaudes; la même gaine à chauffage peut servir en hiver pour l'aération. Notre aspirateur facilite l'évacuation des produits de combustion. Il est donc doublement hygiénique.

A LA GRANDE AVERSE 39, Passage de l'Argue, LYON

FABRIQUE DE PARAPLUIES, OMBRELLES ET CANNES MAISON DE CONFIANCE Spécialité de recouvrements et réparations en tous genres Prix spéciaux pour les étudiants et les membres de l'Université PRIX MODÉRÉS

FARINES POUR RÉGIMES Diabète, dyspepsie, entérites, etc.

PAINS ET PATES AU GLUTEN Légumes secs toujours renouvelés

H. LENOIR 12, Place de la Miséricorde, LYON

COUPELLERIE EN TOUS GENRES A. MOREL 19, Rue Auguste-Comte, LYON

RASOIRS DE SURETÉ ET TONDUS COUPEURS ET CISEAUX Aiguillage et réparations t. les jours, travail soigné

J^H DESHERTAUD 31, 35, Rue Victor-Hugo LYON Téléphone 39-03

PHOTOGRAPHE

FOURNITURES GÉNÉRALES TRAVAUX, Développement, Tirage, Agrandissement Conditions spéciales à MM. les Professeurs et Étudiants

Restaurant de la Place Gailleton 41, Rue Saint-Hélène Près le pont des Facultés

J. BILLARD PENSION DE FAMILLE Depuis 70 francs par mois

ÉCOLE DE Culture Physique 19, Place Bellecour, LYON Méthode scientifique du Professeur AUG. CLAUDE

AU CHINOIS 11, Rue Centrale, LYON (Entre la rue Dubois et l'église St-Nizier)

Fabrique de PAPIERS PEINTS Imitation vitraux Spécialités d'articles sanitaires pour clinique, hôpitaux, chambres de malades, etc.

Papiers sanitaires lavables, Tekko (imitation soierie), Salubra (soies peintes), solides à la désinfection et à la lumière. — Sur demande envoi de collections.

GRANDS BAINS DES TERREAUX 5, rue Sainte-Marie-des-Terreux LYON

Établissement de 1^{er} ordre. Traitements et Bains médicinaux, Fricotons et Massages, Bains de Vapeur, Hydrothérapie complète.

Charles TRUCHI, Propriétaire

Maison spéciale pour le transport des Malades et des Blessés A TOUTES DISTANCES

Par Voiture-Ambulance Automobile à 3 chevaux Chauffée à la Vapeur et du dernier perfectionnement

Jean MOUTIN LYON, 6, quai Gailleton (Près la place de la Charité) Téléphone 28-70

Orthopédie, Bandages APPAREILS ORTHOPÉDIQUES EN TOUS GENRES

Anc. Maisⁿ ACHARD-MILHET E. DOUISSET, S^r 95, Rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON

BANDAGE PNEUMATIQUE BREVETÉ S. G. D. G.

Bas pour varices, Spécialité de ceintures sur mesures

Le propriétaire-gérant : PAUL MALOT

Imp. WALTENER et Cie, 3, rue Stella, Lyon.

FOURNITURES GÉNÉRALES POUR LABORATOIRES Soutirage de verre GUILLERMARE 36, rue Sainte-Hélène, LYON

RUPTIER & C^o 14, Rue Paul-Chénard, LYON

Poltereries fines, vêtements de fourrures et articles divers soignés

MAISON DE CONFIANCE

MAISON DE FAMILLE Confort-ablement installé

CHAMBRES ET PENSION SOIGNÉES Pension à partir de 90 fr., au cachet 1.50

1, Quai Gailleton, LYON Angle de la rue de la Barre

PETITES DOUCHES LYONNAISES



Bains par Aspersions 0.30 4 ÉTABLISSEMENTS A LYON 48 rue de la République, 276, avenue de Saxe, 7, grande rue de Cuire, 7, cours Lafayette.

HIPPOSARCINE ROY Suc musculaire intégral exprimé à froid, le plus riche en azote Glycogène, hémoglobine, phosphates et fer. Une cuillerée à bouche contient tous les principes actifs de 125 gr. de viande crue

Spécifique des tuberculoses, de l'anémie, de tout état de consomption, d'affaiblissement précoce dans les périodes de croissance, de grossesse, d'allaitement

GIVAUDAN, LAVIROTTE & C^o, 8, Quai des Étroits, LYON ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE A MM. LES DOCTEURS

Tinture, apprêt, dégraissage PERFECTIONNÉS Pour hommes, dames et enfants

Maison RÉGNEUX-ARNAUDON BELLE, Successeur 34, Rue Franklin, 34 LYON

MAISON de CONVALESCENCE et de SANTÉ

Villa des Roses 62, Route de Francheville Saint-Irénée, LYON Téléphone N° 41-60

Grands Parcs avec Pavillons d'isolement pour le traitement des Maladies Nerveuses et de la Neurasthénie

SOINS SPÉCIAUX POUR PERSONNES AGÉES Connaissance — Cure de Régime — Hydrothérapie

Voulez-vous être bien habillés et pas cher? Allez Au Tailleur Moderne 55, Cours de la Liberté et Rue de l'Épée, 1 VOIR LES ETALAGES — EXPOSITION DES NOUVEAUTES DE LA SAISON

Une réduction de 50/0 sera consentie à tout acheteur porteur de sa carte d'étudiant ou d'un n° de Lyon Universitaire

Hors Concours DEMANDEZ PARTOUT LE SUC SIMON Liqueur Select Très Digestive DÉLICIEUSE A L'EAU BLANCHE

OMEGA 20 fr. comptant, 10 par mois Marius LECOMTE Fils 15, Quai de Retz, LYON

ANTISEPTIQUES LAROCHE VILLEFRANCHE-sur-SAONE COTONS HYDROPHILES Crêpes Larochette Catguts, soies, produits stérilisés Représentant : M. BOSSOT, 24, r. Lanterne, LYON

100 gr. Viande Crue DE BOEUF, DE MOUTON, DE CHEVAL DONNENT A FROID 50 gr. Suc Frais AVEC LA PRESSE A. PETIT 38, Boulevard des Brotteaux, LYON

SAUVEZ VOS CHEVEUX AVEC LE MERVEILLEUX PÉTROLE HAHN RÉGÉNÉRATEUR ANTISEPTIQUE EN VENTE PARTOUT, PHARMACIENS PARFUMEURS Gros: F. VIBERT, Chimiste Av. Berthelot LYON

ÉTABLISSEMENTS TYPOGRAPHIQUES WALTENER & C^{ie} LYON PARIS 3, Rue Stella, 3 | Place du Cair, 2 Tél. 15-39 | Tél. 138-36 Impressions Commerciales Administratives et de Luxe ALBUMS, CATALOGUES AFFICHES EN TOUS GENRES

TEINTURE et DÉGRAISSAGE Travail soigné, Prix modérés GLAÇAGE AMÉRICAIN DE FAUX-COLS et MANCHETTES Douil en 24 heures MAISON AYBRAM 6, Avenue Berthelot, LYON (Près le Pont de la Charité) ON LIVRE A DOMICILE

AMEUBLEMENTS DE TOUS STYLES Location, Réparation, Installation Maison V^o ROBIN & ses Fils FONDÉE EN 1855 Ateiler et Magasin : 38, Quai Gailleton, LYON (Ancien Quai de la Charité) Conditions spéciales pour les Étudiants et les membres de l'Université Lyonnaise

GRAND ENTREPOT LYONNAIS DE HOUILLES, COKES ET AGLOMÉRÉS Spécialités d'Anthracites Anglais, Belge, et Bois de chauffage P. HONTA 19, RUE DE LA CHARITÉ Entrepôts et Magasins : 1 et 3, Rue de Fourvière Prix spéciaux pour membres des Universités Officiers, Étudiants

MAISON BÉNEVOLO BREVETÉ S. G. D. G. — 15 Médailles Or J. DENEUX, Gendre, Successeur LYON, 48, Rue de la République OPTIQUE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE Verres Isométriques INSTRUMENTS D'OPHTHALMOLOGIE MÉTÉOROLOGIE, PHYSIQUE, MATHÉMATIQUES Lunettes Théâtre, Courses, Campagne. — Stéréo-Jumelles à prisme toutes marquées Thermomètres Médicaux contrôlés par l'Etat GÉOLOGIE à Ébullioscopes pour l'essai des vins DENSIMÈTRE-PÈSES pour tous liquides JOUETS SCIENTIFIQUES — LUNETTES POUR AUTOMOBILISTES

COFFRES-FORTS BAUCHE LYON Rue Président-Carnot, 7

AMEUBLEMENTS DE TOUS STYLES Location, Réparation, Installation Maison V^o ROBIN & ses Fils FONDÉE EN 1855 Ateiler et Magasin : 38, Quai Gailleton, LYON (Ancien Quai de la Charité) Conditions spéciales pour les Étudiants et les membres de l'Université Lyonnaise

Établissements Typographiques WALTENER & C^{ie} LYON PARIS 3, Rue Stella, 3 | Place du Cair, 2 Tél. 15-39 | Tél. 138-36 IMPRESSIONS COMMERCIALES ADMINISTRATIVES ET DE LUXE Actions — Obligations — Titres divers CÈCHURES Imprimés en noir ou couleurs avec Toile de sûreté STATUTS, NOTICES, RAPPORTS Livrés en quelques heures Albums, Catalogues PRIX-COURANTS Affiches de tous genres RAPIDITÉ D'EXÉCUTION DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Imprimerie WALTENER & C^{ie} 3, Rue Stella, 3 LYON THÈSES DE DROIT et de Sciences Économiques SUPPRESSION des POMPES DE TOUS SYSTÈMES et Couverture des Puits ouverts PAR LE BESSUS de PUIES de SÉCURITÉ ou ÉLEVATEUR D'EAU à toutes profondeurs Les Docteurs consultent, par avis toujours de l'eau saine, à l'essai le Dessus de Puits de Sécurité qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs et empêche tous les accidents. Ne craint ni gelée, ni sécheresse, ne pose ni pour le fonctionnement, ni une brève, hors concours dans les Expositions, se pliant sans frais, et sans réparations sur tous les puits, communal, mitoyen, ordinaire, ancien et nouveau et à n'importe quel diamètre. Prix 150 fr. Paiement après satisfaction. De plus est envoyé à l'essai et repris sans aucune indemnité s'il ne convient pas. Brevet français du catalogue ainsi que du duplicata du Journal Officiel concernant la loi sur les eaux potables votée et promulguée le 19 février 1902 et mise en vigueur le 19 février 1903. S'adresser à MM. L. JONET & C^{ie} à RAISMES (Nord) Membre de la Société d'Hygiène de France. Fournisseurs de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, et d'autres grandes Compagnies ainsi que d'un grand nombre de Communes. Membre du Jury, Hors concours Ville de Paris, Exposition de 1900. Fonctionnant à plus de 100 mètres. — NOMBREUSES RÉFÉRENCES ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS